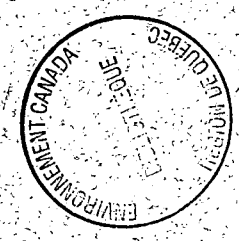


3024181 B

TD
171.5
.C3
G8514
1995



PRINCIPES DIRECTEURS POUR LES INITIATIVES AXÉES SUR L'ÉCOSYSTÈME



Environnement Canada
Ottawa (Ontario) 1995

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL D'ENVIRONNEMENT CANADA

Région du Pacifique et du Yukon — *Linda MacQueen*
Région des Prairies et du Nord — *Tim Coleman*
Région de l'Atlantique — *Jim Ellsworth*
Région du Québec — *André Champoux, Annie-France Gravel*
Région de l'Ontario — *Susan Nameth*
Région de la capitale nationale — *Ruth Carrière*

REMERCIEMENTS

Les membres du Groupe de travail ont largement contribué au présent document, qui n'aurait pu cependant être rédigé sans l'apport de divers autres employés d'Environnement Canada partout au pays. Nous remercions particulièrement Bill Gummer, de la région des Prairies et du Nord, ainsi que Stephanie Werlich, de la région de l'Ontario. Nous sommes également reconnaissants aux nombreuses personnes qui nous ont fourni leurs précieux conseils sur le contenu du document et qui l'ont révisé, en partie ou en entier.

Des remerciements spéciaux reviennent à Paulette Mailloux, de la Direction générale de la conservation des écosystèmes à Ottawa, qui a dirigé la rédaction et la production du document. Merci également à Robert Hélie, qui nous a fourni des cartes et des conseils techniques, de même qu'à ceux qui ont corrigé, traduit et produit la version définitive.

On peut obtenir des exemplaires du rapport auprès de l'organisme suivant :

Division des initiatives des écosystèmes
Direction de la durabilité
Direction générale de la conservation des écosystèmes
Environnement Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0H3

Publié en vertu de l'autorisation du ministre de l'Environnement



Imprimé sur du papier à base de matériaux récupérés

TABLE DES MATIÈRES

Préface	iv
---------------	----

SECTION I Principes directeurs

Introduction	1
1. Approche écosystémique	2
2. Partenariats	3
3. Écocivisme	4
4. Science	4
5. Leadership	5

SECTION II Concrétisation des principes

Plan d'assainissement du littoral atlantique	8
Plan d'action Saint-Laurent et Saint-Laurent Vision 2000	18
Plan d'action pour les Grands Lacs et Les Grands Lacs 2000	24
Étude sur les bassins des rivières du Nord	35
Plan d'action du Fraser	43

FIGURES

1. De la prise de décisions classique à la prise de décisions écosystémique	3
---	---

PRÉFACE

Après avoir reçu le rapport d'évaluation du Plan d'action Saint-Laurent, paru en octobre 1993, le Conseil de gestion d'Environnement Canada décidait de s'en inspirer en vue d'établir des principes directeurs pour les initiatives axées sur l'écosystème. Un groupe de travail, surtout formé d'employés régionaux, a été chargé d'étudier les diverses composantes des initiatives existantes sous l'égide de la Direction de la durabilité du Service de la conservation de l'environnement¹. Ses membres, selon l'expérience acquise jusque-là, ont convenu de cinq domaines à examiner avec soin : l'approche

écosystémique, les partenariats, l'écocivisme, la science et le leadership.

Les principes directeurs exposés dans le présent document ont été élaborés en fonction de ces cinq domaines et se font l'écho de l'expérience acquise dans toutes les régions. Le document ne donne pas de méthodes détaillées pour élaborer et réaliser des initiatives régionales ni de listes exhaustives de principes. Il se concentre sur les cinq domaines, qui sont communs à tous les plans existants et jugés essentiels pour la réussite des initiatives axées sur l'écosystème.

¹ En étroite collaboration avec la Direction de la durabilité, les bureaux régionaux d'Environnement Canada tentent de définir les dénominateurs communs et les enseignements à tirer des plans d'action, afin que tous bénéficient de l'expérience acquise à ce jour et misent sur les points forts des diverses initiatives régionales. Le Groupe de travail servira de tribune à l'apprentissage constant comme à l'échange des idées et de l'information.

SECTION I

PRINCIPES DIRECTEURS

Introduction

Depuis les années 1960, le gouvernement fédéral et les provinces s'évertuent à résoudre les problèmes d'environnement. En 1964, le Canada et les États-Unis ont prié la Commission mixte internationale (CMI) d'étudier la pollution dans les lacs Érié et Ontario et de recommander des mesures correctives. En 1972, en réponse aux recommandations, les deux pays ont signé l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, qui a été renégocié en 1978, puis actualisé en 1987 par un protocole qui régit toutes les sources de contamination des Grands Lacs par des produits chimiques toxiques et qui a donné naissance aux plans de mesures correctives. En 1989, le gouvernement fédéral a entrepris un programme quinquennal de 125 millions de dollars, le Plan d'action pour les Grands Lacs, pour s'acquitter de ses obligations en vertu du protocole de 1987.

Entre temps, en 1978 au Québec, un document fédéral-provincial, le rapport Dagenais, révélait que la qualité de l'eau du Saint-Laurent était affectée par des substances toxiques de sources diverses. La recherche confirmait que certaines de ces substances provenaient des Grands Lacs; toutefois, il n'existait aucun moyen de distinguer ces polluants de ceux d'autres sources. En 1988, le gouvernement fédéral lançait un programme quinquennal de 110 millions de dollars, le Plan d'action

Saint-Laurent, pour assainir et protéger le fleuve, de concert avec le Québec.

Les plans d'action concernant le Saint-Laurent et les Grands Lacs étaient les premières initiatives d'envergure entreprises par Environnement Canada (EC) en vue d'assainir, de restaurer et de protéger les écosystèmes. Fort de l'expérience qu'il en avait tirée, le gouvernement s'attaquait, en 1991, au Fraser et au littoral atlantique. Cette année-là, il annonçait aussi l'Étude sur les bassins des rivières du Nord, laquelle visait à recueillir des données exhaustives à propos des effets cumulatifs des projets d'aménagement sur les rivières de la Paix, Athabaska et des Esclaves. Par la suite, ces initiatives importantes ont été baptisées programmes «vedettes» régionaux à EC.

Le but des plans : répondre à des besoins régionaux bien précis tout en contribuant au respect de la vision et des attributions générales d'EC. Chaque initiative a été conçue isolément, car on reconnaissait qu'il fallait une certaine souplesse pour traiter des questions écosystémiques et socio-économiques régionales. L'approche permet aux régions de faire face à leurs besoins précis et à leurs nouveaux enjeux. Les plans d'action ont donc tous des éléments distincts (p. ex. objectifs, calendriers, financement, complexité des enjeux, partenariats et niveau de participation du public).

Néanmoins, les plans ont aussi des dénominateurs communs, dont il faut tenir

compte dans la conception des mécanismes de gestion écosystémique. On a regroupé ces points semblables dans les cinq catégories déjà mentionnées (voir ci-après).

À la section II, on explique comment chaque région s'y est prise, concrètement, pour appliquer les principes.

1. Approche écosystémique

Il importe d'étudier tous les éléments d'un écosystème ainsi que leurs interconnexions.

Qui dit perspective écosystémique dit vision interdisciplinaire et holistique qui reconnaît les interconnexions entre les composantes des écosystèmes. Les écosystèmes sont des «subdivisions de l'écosphère planétaire, soit des tranches verticales incluant l'air, le sol, les sédiments et tous les organismes vivants (dont l'être humain). Ils existent à diverses échelles, de la planète entière aux étangs, en passant par les continents, les océans, les écorégions, les forêts et les exploitations agricoles» (traduction)¹.

Toute partie de la surface de la Terre peut être considérée comme un écosystème, dont les limites peuvent être établies de façon pragmatique, selon les besoins du moment.

Comme l'activité sociale et économique affecte l'environnement dans son ensemble, l'approche écosystémique englobe les questions environnementales, sociales et économiques (Figure 1).

L'approche écosystémique ne se définit pas d'une seule façon. Toutefois, certains principes la sous-tendent. En voici une description partielle, tirée d'un rapport sur le secteur riverain de Toronto².

Une démarche axée sur l'écosystème :

- comprend que l'homme fait partie de la nature et n'en est pas dissocié;
- reconnaît le caractère dynamique de l'écosystème, que l'on peut comparer à un film plutôt qu'à une photographie;
- comporte les notions de capacité biotique, de résilience et de durabilité, qui laissent entendre qu'il y a des limites à l'activité humaine;
- repose sur une définition de l'environnement qui englobe les milieux naturel, physique, économique, social et culturel;
- englobe les activités urbaines et rurales;

¹ Marmorek, D.R., T.M. Berry, P. Bunnell, D.P. Bernard, W.A. Kurz, C.L. Murray, K. Paulig et L. Sully. *Towards an ecosystem approach in British Columbia: Results of a workshop on ecosystem goals and objectives, December 7 to 9, 1992*, préparé par ESSA Ltd., Vancouver (C.-B.) pour Environnement Canada ainsi que le ministère de l'Environnement, des Terres et des Parcs et le ministère des Forêts de la Colombie-Britannique, 1993.

² Commission royale sur l'avenir du secteur riverain de Toronto. *Un point tournant : rapport intérimaire : août 1990*, Toronto, p. 20.

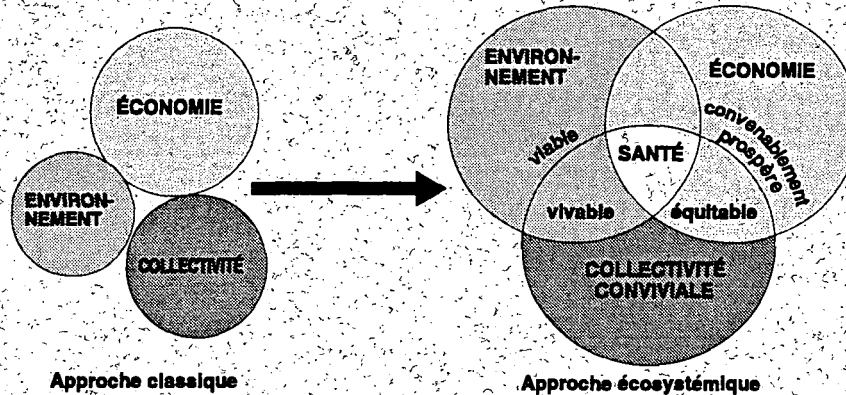


Figure 1. De la prise de décisions classique à la prise de décisions écosystémique (Hancock, 1990) (traduction)

*La meilleure façon de se représenter les rapports au sein des écosystèmes est de former trois cercles qui s'emboîtent : l'environnement, l'économie et la collectivité. Traditionnellement, la plupart du processus décisionnel sépare ces trois éléments, sans compréhension réelle (voire sans considération) des effets d'une décision économique sur les besoins d'une collectivité ou sur l'environnement, par exemple. Notre défi est double : comprendre les liens entre ces éléments et rétablir l'équilibre entre eux. L'approche écosystémique exige qu'on envisage chaque élément de façon égale et intégrée.*³ (traduction).

- repose sur des unités naturelles, par exemple des bassins versants, plutôt que sur des limites politiques;
- englobe tous les niveaux d'activité : local, régional, national et international;
- met l'accent sur l'importance d'autres espèces vivantes que la nôtre et d'autres générations que la nôtre;
- repose sur un système de valeurs où les progrès se mesurent à la qualité, au bien-être, à l'intégrité et à la dignité qu'il reconnaît aux systèmes naturel, social et économique.

2. Partenariats

Pour être vraiment efficace, un plan de gestion écosystémique doit être conçu et appliqué par ceux que ses résultats touchent et intéressent.

Il y a partenariat quand deux ou plusieurs parties s'entendent pour agir ensemble. Les rapports sont fondés sur des objectifs communs ou compatibles et sur une répartition préétablie des rôles et des responsabilités propres aux participants, qu'ils soient officiels, officieux, contractuels ou bénévoles. Il s'ensuit que les risques sont pris conjointement par tous les partenaires,

³ Illustration et légende : Groupe de travail sur les recommandations pour la qualité des eaux du Conseil canadien des ministres de l'Environnement. *A Framework for Developing Goals, Objectives and Indicators of Ecosystem Health: Tools for Ecosystem-Based Management*, rapport inédit, Ottawa, 1994.

qui partagent aussi les pouvoirs et les avantages.

Le succès des plans de gestion écosystémique dépend d'un partenariat solide. Par conséquent, les partenaires principaux doivent s'entendre sur les buts et objectifs de chaque initiative. Chacun doit comprendre clairement son rôle, ses responsabilités et les résultats attendus du partenariat.

Les solutions les plus efficaces et durables sont souvent celles que l'on trouve quand les populations locales participent à l'élaboration et à la mise en oeuvre de l'approche qu'elles jugent être la meilleure. On doit concevoir des programmes qui offrent une certaine latitude quant à l'établissement de partenariats, reconnaissant ainsi la dynamique de ces arrangements.

3. Écocivisme

Les Canadiens devraient bénéficier de renseignements à jour, exacts et compréhensibles sur l'environnement pour pouvoir prendre des décisions avisées et promouvoir l'action concrète.

Pour que la résolution et la prévention des problèmes d'environnement connaissent un succès durable, il faut que tous les Canadiens deviennent des écocitoyens.

Comme il est dit dans *Notions d'écocivisme* (1993) d'EC : «L'écocivisme implique davantage que le simple achat de "produits verts" ou que le recyclage au bureau. L'écocivisme veut dire que toute décision que nous prenons peut être considérée

comme étant écologique dans sa dimension environnementale. Cela signifie que nous prenons soin de l'environnement, que nous agissons à titre personnel ou comme membre d'un groupe ou d'un organisme. En d'autres mots, tout individu, toute collectivité ou tout organisme peut être considéré comme étant écocivique.»

L'information environnementale incite à la prise de conscience et à l'acquisition de connaissances, ce qui permet aux Canadiens de trouver des solutions à leurs problèmes d'environnement et de les promouvoir dans leurs collectivités.

4. Science

L'information qui sert à la prise de décisions doit déborder le cadre de la science pure et englober le plus de disciplines possible.

La science, c'est l'établissement de faits et de principes généraux vérifiables pouvant être appliqués à la prise de décisions rationnelles. Pour nos besoins, nous dirons que la science englobe les sciences naturelles (chimie, biologie, etc.) et les sciences sociales (économie, sociologie, etc.).

Grâce à la science, il est possible de quantifier les principaux stress environnementaux et leurs incidences sur les écosystèmes. Il nous faut absolument des assises scientifiques solides pour prendre des décisions et élaborer des politiques favorisant le développement durable et la santé des écosystèmes. Les communautés scientifiques et politiques devraient s'unir pour mettre au point et réaliser des initiatives axées sur l'écosystème.

La coopération, la coordination et le partage de l'information devraient permettre d'intégrer efficacement la recherche et la surveillance effectuées par le gouvernement fédéral, les provinces et d'autres organismes.

5. Leadership

Environnement Canada doit diriger la promotion de la viabilité des écosystèmes.

Le leadership se définit généralement comme l'art d'imprimer et de maintenir l'essor requis pour atteindre un but commun. Il s'agit d'inciter les gens à agir tout en orientant leurs activités afin qu'elles restent axées sur l'atteinte des objectifs.

Pour prendre les devants, il faut aussi créer un climat qui encourage les gens à s'auto-motiver et leur permet de décider des questions qui les concernent.

Les dirigeants publics agiront comme catalyseurs. Ils «chercheront à faire

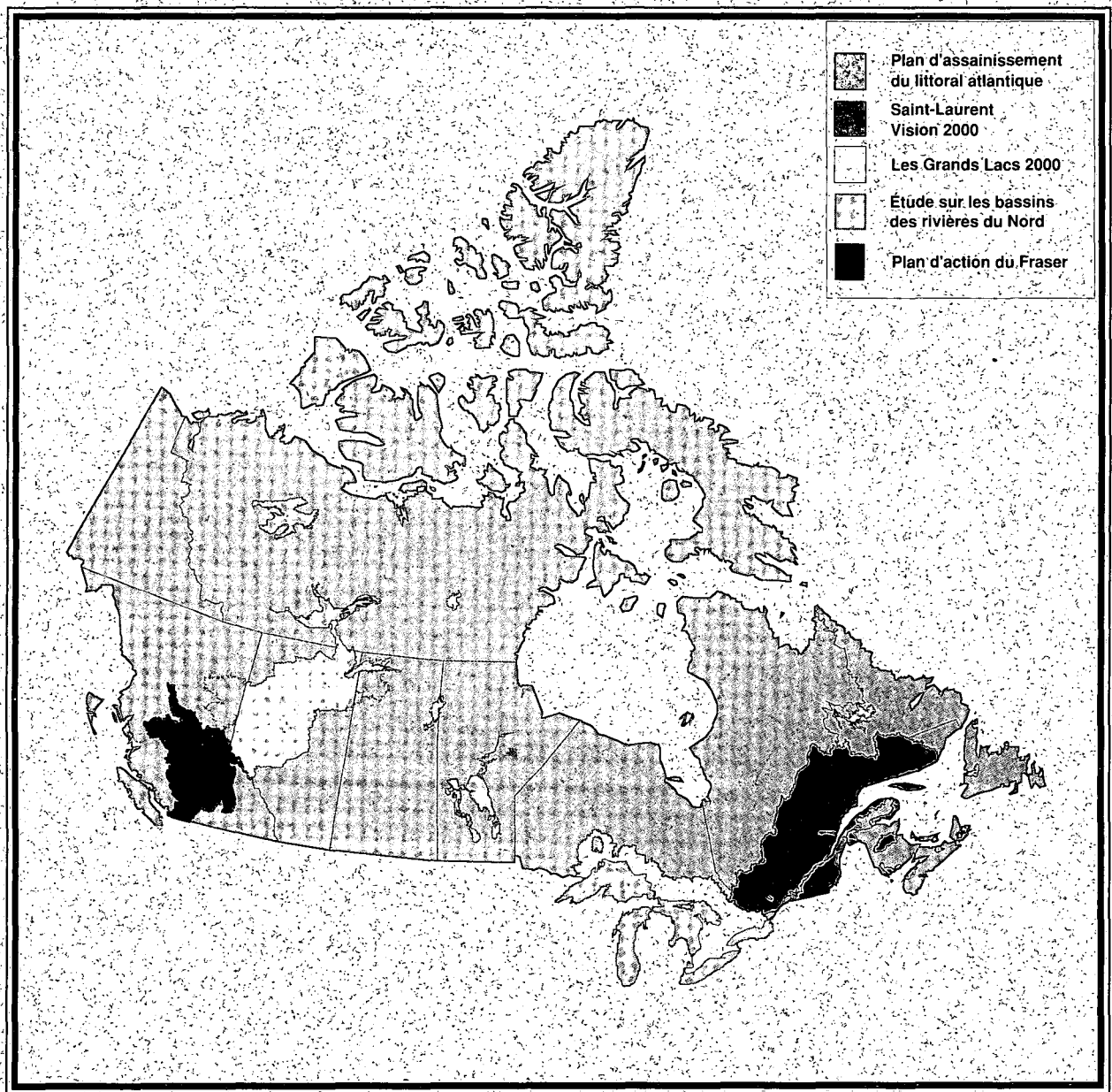
participer de nombreuses parties à des processus décisionnels ouverts et seront disposés à expérimenter, à innover et à apprendre. Ils devront être aptes à réviser constamment les postulats et à les éprouver sans cesse dans des situations en évolution rapide. Ils travailleront avec les groupes intéressés pour établir des visions et des buts communs ainsi que des résultats mesurables. La capacité de définir les problèmes d'une manière qui suscitera la compréhension et l'assentiment les obligera à modifier les questions, à façonner de nouvelles métaphores et à créer un langage commun au sein des différentes collectivités pour permettre aux gens de saisir l'essence des problèmes».⁴ Le leadership, c'est aussi prendre les bonnes décisions au moment voulu.

Toujours conscient de l'importance qu'il y a à prêcher par l'exemple, le gouvernement fédéral doit continuer à faire en sorte que ses propres actions soient un modèle à suivre.

⁴ *Environnement Canada en transition : Rapport de la deuxième année*, Ottawa, 1993.

SECTION II

CONCRÉTISATION DES PRINCIPES



PLAN D'ASSAINISSEMENT DU LITTORAL ATLANTIQUE



Introduction

Le Plan d'assainissement du littoral atlantique (PALA) est né du besoin urgent de restaurer les zones côtières afin qu'elles puissent assurer la survie des collectivités qui s'y trouvent. Ces dernières sont confrontées à une multitude de problèmes qui menacent leurs modes de vie traditionnels et, parfois même, leur maintien. Nombreuses sont les utilisations bénéfiques de nos ressources côtières qui pourraient contribuer largement à la viabilité économique du Canada atlantique. L'ouverture de bancs de mollusques et la promotion de l'aquaculture et de l'écotourisme, afin de répondre à la demande du marché, ne sont que quelques-unes des possibilités offertes. Pour en profiter toutefois, les collectivités doivent d'abord aplanir les obstacles qui leur bloquent la route.

Les principes directeurs doivent être examinés dans le contexte de la mission et de la vision du PALA :

Mission — Servir les collectivités en les aidant à définir leurs objectifs communs d'utilisation de l'environnement et à établir les plans et les stratégies nécessaires pour les atteindre.

Vision — En arriver à une diversité de collectivités côtières prospères, dynamiques

et en santé, dans la région de l'Atlantique, pour le bien des générations actuelle et futures.

Le PALA a d'abord été conçu, dans le cadre du Plan vert, à titre d'initiative sexennale de 10 millions de dollars ayant pour but de jeter les bases de la restauration et de l'entretien des ports et estuaires où l'environnement s'était dégradé. Initialement, 13 points névralgiques ont été choisis pour les travaux. Sont venus s'y ajouter des lieux connexes, qui ne sont pas assujettis à des lettres d'entente officielles avec Environnement Canada (EC), mais où l'on souhaite assurer une gestion communautaire de l'environnement, selon les modalités du PALA.

On est en voie d'atteindre tous les objectifs internes du PALA, dont ceux sur la création de ses organisations, la détermination des objectifs d'utilisation de l'environnement, l'évaluation de la qualité du milieu ainsi que l'établissement des mesures correctives et leur évaluation. La capacité des organisations du PALA de contribuer à la réalisation d'autres programmes et à l'atteinte d'autres objectifs stratégiques est tout aussi importante. Cette capacité a d'ailleurs attiré l'attention de nombreux gestionnaires de programmes fédéraux et provinciaux. Le PALA a aidé la région de l'Atlantique d'EC à poursuivre un grand nombre d'objectifs stratégiques.

Nous en avons beaucoup appris en rendant opérationnels la mission, la vision et les principes du PALA. Les leçons ont porté fruit (sous forme de techniques, de méthodes et de meilleures pratiques), et l'expérience n'a cessé de redéfinir le processus et le programme. Même s'il demeure fidèle à sa mission, à sa vision et à ses principes, le PALA déborde maintenant son cadre d'origine. Les progrès accomplis sont décrits à la rubrique «Expérience» pour chacun des principes directeurs.

Le but du PALA a également évolué. À l'interne, nous voyons le programme comme une initiative de gestion de l'environnement, de développement durable et de gestion intégrée des zones côtières. Pour des intervenants de nombreuses collectivités, le PALA est une initiative favorisant la prospérité économique. La reprise de la cueillette des mollusques et de la pêche sportive, la conservation de la terre végétale et la recherche avisée de débouchés en aquaculture et en écotourisme sont les préoccupations qui motivent la plupart des intervenants. Ceux-ci reconnaissent également que les compétences et les produits communautaires sont commercialisables. C'est particulièrement vrai pour les possibilités qu'offrent l'utilisation des systèmes d'information géographique (SIG), la planification communautaire, la gestion de l'environnement et la gestion de projets; c'est aussi le cas pour les logiciels, les bases de données, les méthodes et les modèles élaborées et éprouvées au niveau communautaire.

Le programme est devenu un réseau dynamique de relations, de coentreprises et d'autres alliances stratégiques, les

organisations du PALA servant efficacement de facilitateurs et de courtiers. Le PALA d'aujourd'hui est très différent de celui d'hier, et celui de demain ne ressemblera plus à celui d'aujourd'hui. En mettant à profit et en partageant les leçons tirées de nos expériences, nous ne cesserons d'améliorer et de redéfinir le programme.

Approche écosystémique

Assertions

Nous croyons que, pour planifier en vue de nous assurer un avenir viable, nous devons d'abord avoir une vision holistique de l'environnement, examiner sa complexité, prendre en compte sa dynamique et ses capacités limitées et encourager la collaboration entre tous ceux qui dépendent de l'écosystème ou qui l'influencent.

Expérience

Nos secteurs côtiers sont les plus riches, les plus fragiles et les moins bien compris de nos écosystèmes. La plus grande part du PNB des provinces de l'Atlantique dépend directement ou indirectement d'écosystèmes côtiers sains. Pour la planification, on se fonde généralement sur les limites des municipalités au détriment des écosystèmes. De nombreux organismes font encore appel à une planification axée surtout sur le rendement maximal possible des secteurs et des espèces.

Partout où se déroule le PALA, on a désigné les domaines d'intérêt à l'aide d'une approche écosystémique. Les intérêts purement sectoriels et les limites municipales ont été écartés aux fins de la planification intégrée et

des mesures correctives. Les interconnexions environnement-économie sont de mieux en mieux comprises, au fur et à mesure qu'on acquiert, dans ces lieux, une idée de la véritable valeur des ressources. En établissant des objectifs d'utilisation de l'environnement et en évaluant la qualité du milieu, les organisations du PALA définissent les besoins stratégiques et obtiennent des fonds et du soutien de nombreux pouvoirs publics.

Les organisations du PALA sont souvent qualifiées de tables rondes fonctionnelles. Ces petits modèles opérationnels intéressent fort les autres collectivités et les tables rondes de plus grande envergure. Les objectifs écosystémiques des lieux du PALA sont de restaurer les usages bénéfiques, de rétablir et de conserver les habitats rares et fragiles ainsi que de permettre aux citoyens d'assumer la responsabilité du développement durable de leurs écosystèmes. Les collectivités souhaitent ardemment comprendre leur milieu, participer à sa remise en état et à sa conservation de même que contribuer à la définition et à la surveillance des indicateurs écosystémiques qui permettent une évaluation constante des progrès.

Par le PALA, les intervenants communautaires choisissent les indicateurs écosystémiques qu'ils veulent surveiller dans leur collectivité. Il peut s'agir d'indicateurs environnementaux (chimiques et biologiques) comme d'indicateurs socio-économiques. Avec l'aide d'experts, des bénévoles surveillent actuellement la qualité de l'eau et effectuent des relevés des nichoirs à oiseaux dans de nombreuses régions du Canada atlantique.

L'information crédible ainsi recueillie aide les scientifiques et le public à comprendre leur environnement et à prendre des décisions éclairées. Les organisations du PALA sont en excellente posture pour fournir aux collectivités des données sur l'état de l'environnement et permettre aux citoyens de comprendre les liens entre ce qu'ils font et les conditions de leur milieu. Les scientifiques responsables de l'état de l'environnement et les organisations du PALA concluent des partenariats en vue de guider l'application communautaire de l'activité.

Le PALA est en voie de devenir un modèle mondialement reconnu de gestion intégrée des zones littorales. Localement, ses approches pilotes ont été incorporées dans «Coastal 2000», ébauche de politique de la Nouvelle-Écosse à cet égard.

En définissant et en adoptant une orientation axée sur un avenir commun, les participants au PALA concrétisent le concept du développement durable, transformant leurs aspirations écologiques, sociales et économiques en une vision éclairée de la durabilité. Les collectivités veulent vraiment rétablir les usages bénéfiques aux endroits où la dégradation de l'environnement les avaient limités et profiter de nouvelles possibilités. De même, elles souhaitent ne pas répéter les erreurs du passé et agissent donc de façon stratégique et opportune. Grandes tenantes des décisions éclairées, les organisations du PALA aident à garantir que les options choisies seront durables et que les générations futures ne seront pas privées de possibilités.

Au début de l'application du PALA, les intervenants ont constaté d'eux-mêmes que

les décisions sociales ou économiques du passé étaient à l'origine de la plupart des problèmes d'environnement. Grâce au PALA, ils ont pu déterminer les conséquences de ces décisions et, surtout, arrêter les meilleurs choix pour l'avenir. Afin de concrétiser ces choix, le PALA facilite les rapports latéraux étroits et les décisions concertées.

Partenariats

Assertions

Nous croyons que particuliers, organisations, collectivités et gouvernements doivent s'unir en vue de concrétiser notre vision commune de collectivités saines et prospères.

Expérience

Les problèmes des écosystèmes côtiers sont complexes et relèvent de nombreux pouvoirs publics; seuls les efforts conjugués de l'ensemble des gouvernements, des organismes et des particuliers pourront aboutir à des solutions véritables. Les mesures correctives isolées ont tendance à consommer beaucoup de ressources et à n'être que partiellement efficaces. On n'a pas encore bien défini les rapports et les cadres requis pour soutenir les partenariats en zones littorales et leur permettre de bien fonctionner. Pour bénéficier de l'énergie et du savoir-faire des autres, le PALA doit les inciter à participer et leur donner les occasions de le faire.

Le PALA ne s'appuie sur aucune entente officielle, qu'elle soit interministérielle ou fédérale-provinciale. La gestion intégrée du littoral n'est assujettie à aucun cadre. Dans

le cas des collectivités côtières, on ignore si des ententes fédérales-provinciales ou des accords de gestion du littoral réduiraient ou augmenteraient la bureaucratie. Les provinces sont de plus en plus à l'aise face au PALA et l'appuient quelque peu, mais craignent toujours qu'il fasse augmenter les attentes des collectivités, attentes qu'elles devront satisfaire.

Les organisations du PALA sont devenues des clients ou des partenaires crédibles communs à de nombreux ministères et paliers de gouvernement. Proposant des projets stratégiques, rationnels et bien conçus, elles ont formé leurs propres partenariats avec les ministères et les responsables de programmes d'aide financière. Le PALA pourvoit directement à environ le quart des ressources de ses organisations. Les ministères ont recours à des groupes communautaires pluri-intervenants pour réaliser des programmes novateurs, efficaces et efficaces. Les lieux choisis ont acquis la réputation d'être des endroits où des projets ambitieux sont réalisés avec succès grâce à la mise en commun des programmes et ressources de nombreux partenaires.

Bon nombre d'organismes gouvernementaux autres qu'EC et d'organisations non gouvernementales ont conclu des partenariats avec des organisations du PALA qui, en échange d'une aide et d'un appui modestes, les aident à atteindre leurs objectifs efficacement. Elles combinent programmes et ressources pour permettre aux partenaires de réaliser des projets qui ne pourraient l'être autrement et y vont de leurs propres ressources (travail bénévole, compétences locales et autres formes utiles d'aide non financière). En outre, elles facilitent le partenariat dans les

collectivités et avec les divers paliers de gouvernement.

D'autres collectivités sont en train de remarquer la crédibilité et le respect dont bénéficient les organisations du PALA, tout comme le succès qu'elles remportent dans la recherche de partenaires et l'obtention de ressources financières pour résoudre leurs propres problèmes et profiter des possibilités locales. Ces collectivités se sont donc mises à établir leurs propres groupes pluri-intervenants et à demander conseil à EC et aux intervenants du PALA (p. ex. le projet d'assainissement de la rivière Annapolis).

Les organisations du PALA peuvent ajouter de la crédibilité au processus de prévention de la pollution en aidant les industries à se fixer des objectifs volontaires et en reconnaissant publiquement celles qui ont adopté les meilleures pratiques pour les atteindre. Avec l'aide des services de prévention de la pollution à EC, elles réussissent à concevoir d'ambitieux projets antipollution et à trouver les partenaires qu'il faut pour les réaliser.

Quand on a commencé à trouver et à évaluer des possibilités de mesures correctives dans les lieux consacrés au PALA, on a vite conclu que la meilleure façon d'en arriver à un environnement sain et à une économie prospère était d'aider les industries et les particuliers à éviter ou à réduire au minimum la pollution. L'industrie a largement recours aux bourses de déchets, aux conférences vidéo internationales et aux ateliers de concertation en matière d'écocivisme. De même, les collectivités font bon accueil aux projets de réduction des déchets domestiques dangereux. L'alliance entre les services de prévention de la pollution d'EC et les

organisations du PALA s'est avérée extrêmement efficace.

La mission, la vision et les principes directeurs du PALA constituent des normes précieuses, qui ont permis aux partenaires de faire valoir leurs objectifs, d'aller chercher d'autres participants et d'intégrer les programmes et les ressources en vue de réaliser le développement durable. Même si EC est reconnu comme l'un des principaux partenaires, beaucoup d'autres intervenants se retrouvent au sein des organisations du PALA ou participent à leurs projets. Dans la plupart des cas, les principaux participants et bénéficiaires sont les collectivités elles-mêmes. Les partenaires sont les suivants :

Ministères fédéraux : Environnement Canada, Pêches et Océans, Développement des ressources humaines Canada, Agence de promotion économique du Canada atlantique, Patrimoine canadien, Santé Canada, Agriculture et Agro-alimentaire Canada, Ressources naturelles Canada (Service canadien des forêts) et Transports Canada.

Ministères des quatre provinces : Affaires municipales, pêches et aquaculture, santé et services communautaires, environnement, agriculture, forêts.

Municipalités : Nombre d'administrations municipales dans les quatre provinces de l'Atlantique.

Universités : Acadia University, Mount Allison University, University College of Cape Breton, Memorial University, Dalhousie University, Technical University of Nova Scotia, St. Francis Xavier

University, Nova Scotia College of Art and Design, College of Geographic Science, Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, Université du Nouveau-Brunswick et Holland College.

Premières Nations : Plusieurs bandes de la nation micmaque.

Industries : Services publics, papetières, entreprises touristiques, artisanat, pêche, agriculture, brasseries, fabricants de peintures, chantiers navals, raffineries, sociétés portuaires, chercheurs, laiteries, éco-industries.

Organisations non gouvernementales : Environnementalistes, fondations, clubs philanthropiques, organismes de loisirs, associations professionnelles, mouvements de jeunesse et écoles.

Particuliers : Cadres d'entreprise, charpentiers, travailleurs d'usine, fonctionnaires, éducateurs, personnes au foyer, politiciens, étudiants, personnes retraitées, écrivains, artistes, scientifiques, ingénieurs, travailleurs de la santé, avocats, gestionnaires, dirigeants syndicaux, travailleurs sans emploi, pêcheurs, agriculteurs, travailleurs sociaux et banquiers.

Écocivisme

Assertions

Nous croyons que la restauration de l'environnement et la conservation d'un environnement sain, en vue de nous assurer un avenir viable, est la responsabilité de tous. Pour assurer la gérance réfléchie de notre

milieu, il faut faire participer tout le monde et appliquer les principes de l'utilisateur-payeur et du pollueur-payeur.

Expérience

Afin de jouer leur rôle dans l'établissement et l'application des plans détaillés de gestion l'environnement, les collectivités du PALA devront être fortement axées sur l'écocivisme. Les habitants du Canada atlantique sont sensibles aux questions qui les touchent et très préoccupés à leur sujet. Il n'y a pas encore d'équilibre entre l'environnement et l'économie.

L'écocivisme est sans doute le principe du PALA qui est le plus respecté et mis en valeur. On apprend à utiliser des techniques scientifiques de commercialisation dans les projets d'écocivisme. On reconnaît l'existence de publics distincts dans une même collectivité. Les activités d'éducation et de participation sont donc conçues en fonction d'eux. Les organisations du PALA orientent continuellement les citoyens sur la voie de l'action environnementale, consultant écoles et environnementalistes pour trouver les lacunes de leurs mesures et éviter le double emploi.

«PALA» est en voie de devenir un générique pour désigner la gestion communautaire de l'environnement. Les ressources à la baisse du Plan vert représentent une fraction de celles qu'utilisent les organisations locales responsables du PALA. Celles-ci sont des clients communs aptes à mobiliser et à canaliser les services et les ressources des ministères, de l'industrie, du monde universitaire et des organisations non gouvernementales. Ce qui est plus important

encore, elles sont en train de découvrir leurs propres capacités.

Le PALA est maintenant plus qu'un simple programme de base. Les collectivités ont insisté pour qu'il inclue des éléments d'éducation et permettre ainsi aux citoyens de jouer un rôle primordial dans l'élaboration et l'application des plans détaillés de gestion de l'environnement. Sur place, on a aussi tenu à démontrer que le PALA était voué à l'action dès ses débuts et on a rapidement appris à distinguer entre les questions qui nécessitent des plans détaillés de gestion de l'environnement et celles qui peuvent être traitées efficacement en attendant l'élaboration de ces plans. Les mesures prises à l'étape de la planification permettent de développer les compétences, de donner l'élan et d'acquérir la confiance qui sont nécessaires pour appliquer les plans.

EC a mis au point des outils et offre de nombreux services aux collectivités qui participent au PALA afin de les aider dans leurs entreprises d'écocivisme. Des guides communautaires de planification de l'environnement et de financement sont quelques exemples d'outils conçus pour répondre à des besoins précis signalés par les clients. Des efforts soutenus (et fructueux) ont été déployés pour montrer aux collectivités comment se servir des SIG comme moyen de communication et outil décisionnel. Le réseautage des collectivités moyen d'un babillard électronique accélérera le transfert des connaissances environnementales, sociales et économiques.

Le meilleur exemple pratique d'écocivisme est le recours à la prise de décisions consensuelles par des organisations

communautaires du PALA, ce qui constitue une réalisation remarquable, surtout quand il existe une multitude d'intervenants aux opinions et aux intérêts divergents. Une de ces organisations a fait la une du *Halifax Herald*, où l'on a signalé que des gens ordinaires prenaient en main la responsabilité de l'environnement.

Les organisations du PALA fonctionnent comme des tables rondes communautaires axées sur le consensus. Elles représentent la forme la plus pure d'écocivisme. Elles permettent à toutes leurs composantes de partager la responsabilité de l'environnement et se chargent d'améliorer la sensibilisation aux questions environnementales dans la région connexe aux divers bassins hydrographiques, tout comme de faire participer davantage les citoyens à la restauration et à la conservation du milieu. Elles ont adopté une approche stratégique face à l'écocivisme et voient à ce que les projets et les activités à cet égard répondent à des besoins stratégiques. Elles collaborent avec d'autres à la correction des lacunes et à l'élimination du double emploi. Enfin, leurs projets d'écocivisme sont bien ciblés et novateurs. Ils incitent à la participation et appuient fermement les valeurs, connaissances et compétences nouvelles au fur et à mesure qu'elles sont acquises. Les organisations du PALA ont réalisé beaucoup d'excellents projets de concert avec les programmes des partenaires de l'environnement, d'écocivisme et d'éco-action.

Le PALA accroît la capacité des collectivités d'appuyer leurs propres décisions et actions, de provoquer le changement et d'utiliser leurs ressources communautaires cachées. Nombre de bureaux du PALA servent de

centres communautaires d'éco-action. Les citoyens et les organisations y découvrent et exploitent l'information, les compétences et les techniques du PALA. Les bureaux servent des SIG et d'Internet pour gérer et transférer l'information. Ils sont souvent appelés à organiser des ateliers et à participer à des mesures régionales. Enfin, ils sont une excellente fenêtre sur les programmes, les fonds de renseignements et le savoir-faire d'EC.

Les organisations du PALA agissent pour promouvoir plusieurs aspects d'Action 21, le plan d'action adopté lors du Sommet Planète Terre. Plus particulièrement, elles remettent en état des écosystèmes endommagés et encouragent le développement durable de zones adjacentes aux aires protégées. Elles aident à faire comprendre davantage la biodiversité et à mieux utiliser les compétences des professionnels. Elles facilitent également l'action communautaire face à la Convention sur la diversité biologique par des projets tels que la restauration des haies et des terres humides, la construction de plates-formes de nidification pour les balbuzards, la cartographie des ressources côtières rares et fragiles ainsi que le parrainage de conférences dans des collectivités rurales.

Les organisations du PALA préconisent largement la pleine tarification de l'eau. Elles guident l'utilisation d'instruments économiques et font valoir les principes de l'utilisateur-payeur et du pollueur-payeur auprès des dirigeants et des décideurs des collectivités. Les ateliers sur les autres moyens de financement qu'elles ont organisés ont été bien reçus au niveau communautaire.

À Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick, les organisations du PALA ont réalisé des projets de partenariat en vertu des accords fédéraux-provinciaux sur l'économie des ressources en eau, donnant une dimension communautaire importante à l'atteinte des objectifs des accords.

Science

Assertions

Les plans détaillés de gestion de l'environnement seront scientifiquement défendables. Nous démontrerons de nouvelles techniques et de nouveaux outils économiques pour aider les collectivités à résoudre leurs problèmes d'environnement. Nous croyons que le respect des décisions éclairées prises par des intervenants locaux est préférable à l'application rigoureuse de formules scientifiques élaborées par de lointains experts.

Expérience

Il nous reste encore beaucoup d'information à recueillir pour établir des plans scientifiquement défendables. Les données déjà acquises ne se trouvent pas dans les collectivités et ne sont pas faciles à comprendre. Un grand nombre des techniques et des instruments économiques requis ne sont pas disponibles, et la plupart de ceux qui le sont n'ont pas fait leurs preuves dans le Canada atlantique.

Pour prendre des décisions avisées, les collectivités doivent comprendre l'information scientifique fournie et la compléter avec leurs propres données. De plus, elles

doivent intégrer ces renseignements dans leur prise de décisions. Il ne suffit pas de donner l'information, il faut permettre aux collectivités de la comprendre et de l'utiliser.

À ce jour, les progrès de la science ont surtout touché l'application intégrée des données existantes, qui, pour la plupart, n'ont jamais été signalées aux collectivités côtières, pas plus que ne l'a été la pertinence de l'information pour leurs enjeux. Le rassemblement des données sur les questions locales, le fait de les mettre à la portée des collectivités et leur application intégrée à l'aide des SIG sont des accomplissements majeurs.

Maintenant, les collectivités du PALA apprécient et appuient nos capacités scientifiques. La science axée sur le client nous permet de prouver que notre savoir se rapporte à la vie et aux enjeux du commun des mortels. Le public ne nous appuiera pas s'il ne nous comprend pas et s'il n'est pas encouragé à participer. Si on ne lui donne pas les moyens de jouer un rôle scientifique actif, le public continuera de privilégier l'application de lois et de mesures correctives pour résoudre les problèmes d'environnement.

Les scientifiques gouvernementaux et universitaires font de l'excellent travail pour permettre aux collectivités d'assumer des responsabilités décisionnelles qui étaient autrefois du ressort exclusif des scientifiques et des gestionnaires. Sans exception, les organisations du PALA utilisent une approche scientifique rationnelle pour résoudre leurs problèmes d'environnement. Jamais nous n'avons vu des particuliers ou des organisations aller de l'avant sans avoir

suffisamment d'information pour prendre des décisions éclairées. Pour produire des plans de gestion de l'environnement qui se défendent scientifiquement, il nous faut de l'information et des instruments scientifiques nouveaux et en plus grand nombre.

Leadership

Assertions

Nous croyons qu'il est possible de trouver les solutions les plus efficaces et les plus durables quand les gens ayant le plus à perdre ou à gagner dans la collectivité sont habilités à mettre au point et à appliquer l'approche qu'ils préfèrent. Nous pensons que les gens sont notre atout le plus précieux et que le travail d'équipe réalisé dans un climat de franchise, de respect et de confiance est essentiel à l'accomplissement de notre mission.

Expérience

EC doit faire preuve d'un leadership ferme sans ébranler les principes du partenariat et de l'écocivisme. Pour faciliter le leadership, il faut concilier les nombreuses interprétations que l'on donne au concept d'habilitation et à la mission du PALA.

Les organisations communautaires du PALA sont une mine d'excellents exemples de leadership. Les endroits où l'on a réussi à concilier les attentes des intervenants face à une cause commune sont devenus des lieux propices à ce leadership, qui y représente d'ailleurs un objectif commun.

Il existe quelques lieux du PALA où les intervenants n'avaient ni la motivation ni le

leadership nécessaires pour se trouver une cause commune. On a privilégié le leadership à l'intérieur des groupes au lieu d'aller le chercher à l'extérieur. La motivation et le leadership internes se sont avérés des conditions essentielles à la réussite des entreprises communautaires.

Des représentants d'EC dirigent les opérations dans chaque collectivité et ils sont appelés, dans bien des cas, à «diriger sans s'approprier» ou à «diriger par l'exemple». En effet, nous voulons ainsi montrer que nous respectons les décisions consensuelles des collectivités. Quand ils ont commencé à participer au PALA, certains de ces représentants étaient extrêmement compétents et à l'aise dans des situations où entrent en jeu de multiples intervenants, tandis que d'autres ont fait leurs armes au fur et à mesure.

Comme programme, le PALA illustre très bien l'évolution du rôle des gouvernements, qui deviennent des facilitateurs après avoir été des praticiens. Les lieux du PALA sont en voie de devenir des endroits à visiter pour les délégations étrangères à la recherche de modèles fonctionnels de gestion communautaire de l'environnement. De même, les organisateurs de conférences nationales et internationales sur la gestion des écosystèmes veulent maintenant citer le PALA, lors des rencontres, comme modèle de gestion écosystémique fructueuse et de participation du public à la prise des décisions et à la réalisation des programmes.

Le PALA permet à de nombreux employés d'EC d'ajouter à leurs compétences techniques et à leur expérience en prenant part à des événements pluri-intervenants, à la prise de décisions concertées et à la gestion

communautaire de l'environnement. Tout représentant du Ministère au sein d'organisations du PALA doit donc avoir des talents de facilitateur, d'artisan de consensus et de communicateur.

De plus, le PALA offre une excellente occasion de faire valoir les connaissances, compétences et capacités de nos ressources humaines, ce qui diffère de la science classique axée sur les différentes disciplines que nous jugeons maintenant incapable de relever les nouveaux défis et de répondre aux besoins changeants des populations. Le PALA aide à établir des liens visibles entre ses propres programmes et services et les priorités de développement durable des habitants du Canada atlantique.

Les objectifs et les contraintes du développement durable définis par les organisations pluri-intervenants du PALA aident d'autres groupes à trouver l'orientation stratégique qui leur convient. Par le biais de leurs collectivités et de leurs réseaux de groupes communautaires, les organisations du PALA fournissent des données à jour et fiables sur les valeurs et les priorités des habitants du Canada atlantique.

Les organisations du PALA fixent les objectifs stratégiques et aident aussi à les atteindre. Ce sont des partenaires très fiables et ingénieux, qui peuvent beaucoup aider EC en cette période de compression des ressources. Grâce au PALA, le gouvernement est véritablement en train de changer de rôle, pour devenir un facilitateur plutôt qu'un praticien. Les organisations communautaires du PALA sont une ressource que nous ne faisons que commencer à utiliser.

PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT ET SAINT-LAURENT VISION 2000



Introduction

Le fleuve Saint-Laurent a toujours constitué un symbole de vitalité et de développement pour les Québécois. Porte d'accès reliant les Grands Lacs et l'océan Atlantique, il représente un atout économique et touristique majeur, mis à profit par des générations de Canadiens. Toutefois, l'environnement du Saint-Laurent a été et continue d'être fortement menacé. En 1989, les gouvernements du Canada et du Québec ont donc décidé de coordonner et d'harmoniser leurs efforts afin de protéger et de conserver le fleuve dans le cadre d'une initiative, d'une durée de cinq ans, connue sous le nom de «Plan d'action Saint-Laurent». Au terme de l'application du Plan, en mars 1993, des progrès importants avaient été accomplis, et les deux gouvernements décidèrent de continuer à travailler ensemble dans le cadre d'une deuxième phase, baptisée «Saint-Laurent Vision 2000» (SLV 2000). Le nouveau plan s'est donné comme mission de conserver et de protéger l'écosystème du Saint-Laurent afin d'en redonner l'usage aux citoyens dans une perspective de développement durable. En outre, SLV 2000 sera davantage axé sur la prévention de la pollution et la conservation de l'écosystème du fleuve.

Approche écosystémique

Assertions

L'approche écosystémique considère chaque élément de l'environnement comme un

maillon d'une chaîne. En d'autres mots, elle préconise une vision globale et intégrée de l'environnement qui tient compte de tous les éléments, y compris leurs interactions et les influences des activités humaines.

Expérience

En mettant au point la deuxième phase du Plan d'action Saint-Laurent, il est apparu évident qu'une approche et une vision écosystémiques étaient nécessaires. La première phase avait été planifiée en vue d'attaquer les problèmes les plus urgents ayant trait au fleuve : perte d'espèces et d'habitats, effluents industriels, sédiments contaminés et manque de connaissances sur l'état actuel du fleuve. Il était possible d'obtenir des résultats pendant la durée d'application du Plan dans certains de ces domaines.

Lorsque le Plan d'action Saint-Laurent prit fin en 1993, on s'est rendu compte que des changements s'imposaient afin de s'orienter vers l'adoption d'une approche écosystémique, et ce, même si certains objectifs à long terme ne pourraient probablement pas être atteints d'ici 1998.

Afin d'assurer l'adoption d'une approche plus intégrée pour la deuxième phase et d'établir un plan englobant, dans la mesure du possible, l'écosystème tout entier, il était essentiel d'étendre la portée du Plan et de considérer de nouveaux champs d'activité.

On a donc décidé d'intervenir sur un certain nombre de tributaires prioritaires. En effet, les tributaires du Saint-Laurent apportent une part considérable des polluants qui se retrouvent dans le fleuve; de plus, la faune, la flore et les gens qui vivent à proximité des tributaires ciblés ou qui en dépendent sont des composantes importantes, jusque-là négligées, de l'écosystème. Pour la même raison, on a ajouté au Plan un programme sur la santé des personnes afin de tenir compte des effets de la pollution sur la santé des populations riveraines et de déterminer les groupes particulièrement à risque. On a également décidé de s'attaquer à des sources de pollution non industrielles (bien qu'on continue de chercher à réduire la pollution industrielle). De plus, on s'intéresse maintenant aux polluants d'origine agricole ou atmosphérique qui affectent le Saint-Laurent et les sept tributaires ciblés.

Alors que le Plan d'action Saint-Laurent était centré sur la conservation de certaines espèces, SLV 2000, du fait de son approche intégrée, met plutôt l'accent sur la conservation de la biodiversité. Il est maintenant notoire que les forêts, les terres humides, les lacs, les littoraux et d'autres espaces naturels sont altérés, pour satisfaire aux besoins de l'être humain, et que la variation génétique à l'intérieur des espèces diminue. Comme les activités de consultation du public permettent de mettre en lumière les préoccupations d'ordre local, des mesures appropriées sont prises pour assurer la participation des intervenants de divers secteurs à la conservation de l'écosystème du fleuve. Elle ont également été mises de l'avant en raison du fait que tous les niveaux de gouvernement sont maintenant conscients qu'ils ne peuvent

pas tout faire eux-mêmes ni se passer de l'aide des autres.

En adoptant une vision intégrée, on vise ultimement à rendre possible l'application d'une approche de gestion écosystémique du fleuve. Ce type de gestion nécessitera toutefois la collaboration de tous les secteurs de la société.

Partenariats

Assertions

Aucun gouvernement ni aucune industrie, aussi importants soient-ils, et aucun individu, aussi déterminé puisse-t-il être, ne peuvent résoudre seuls nos problèmes environnementaux. Il incombe à tous les Canadiens de trouver des solutions durables. Les résultats obtenus depuis la mise en oeuvre du Plan en 1988 ont été le fruit d'efforts concertés déployés par des industries, des organisations environnementales non gouvernementales (OENG), des groupes de citoyens et divers ministères fédéraux et provinciaux. Ottawa et Québec se sont fait un devoir de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources.

Expérience

La plus importante leçon tirée de la première phase du Plan est la suivante : pour réussir, il faut travailler ensemble. Mais la lutte pour la protection du fleuve n'était pas terminée. Pour la deuxième phase du Plan, on a décidé d'accorder une attention spéciale à la participation du public et aux partenariats en vue d'élargir la portée des interventions.

Voici quelques exemples des mécanismes employés.

L'approche «faire-faire» (d'impartition) continue d'être appliquée afin de favoriser un développement plus important du secteur technologique.

Une *équipe fédérale-provinciale* a été créée afin de produire un diagnostic conjoint requis aux fins du programme des zones d'intervention prioritaires (ZIP). Des activités de consultation du public pourraient être organisées afin de couvrir la majeure partie du fleuve d'ici 1998.

Un *comité consultatif* sera créé afin de formuler des recommandations à l'intention des coprésidents du comité de gestion de l'entente. Des représentants de divers secteurs non gouvernementaux (p. ex. industrie, municipalités, agriculture, universités) en feront partie.

Enfin, il convient de souligner que trois ministères additionnels (deux fédéraux et un provincial) participent à SLV 2000. Des partenariats avec ces ministères sont essentiels pour assurer un plan plus intégré. Par ailleurs, l'intensification des partenariats ministériels exige une meilleure coordination puisque l'accès à l'information doit être égal pour tous les partenaires et qu'il importe de maintenir les communications en tout temps.

Écocivisme

Assertions

Les agglomérations situées au bord du fleuve et les organisations locales intéressées à la protection de l'environnement ont un rôle

primordial à jouer dans la mise en oeuvre de SLV 2000. Les populations locales ont une connaissance spéciale du fleuve et peuvent facilement reconnaître les problèmes qui les touchent particulièrement. Il est donc très important que les collectivités locales et régionales collaborent davantage à l'effort de conservation et de mise en valeur des ressources du Saint-Laurent.

Expérience

En 1993, le Plan a fait l'objet d'une évaluation interne et d'une vérification par le vérificateur général du Canada. Dans son rapport, ce dernier recommandait, entre autres, que «le ministère de l'Environnement devrait, de concert avec les autres parties intéressées, voir à la mise en oeuvre d'un processus approprié de consultation et de participation publiques à la deuxième phase du Plan d'action Saint-Laurent.»

Au cours de la première phase, la participation du public s'est faite par le biais de partenariats variés avec l'industrie, les universités et les centres de recherche. La politique de faire-faire favorisée par le Plan a contribué à l'essor au Québec d'une industrie environnementale dont les forces résident aussi bien dans la technologie que dans les connaissances.

Le programme des ZIP, qui avait été annoncé dans le cadre du Plan vert, a aussi été entrepris au cours de la première phase. À partir d'une division biogéographique du fleuve, on vise à développer des stratégies de prévention et des plans d'action pour des zones particulières; l'utilisation y est considérée sur le même pied que la protection des ressources et la dépollution.

Pour chaque région, un diagnostic gouvernemental conjoint portant sur les ressources biologiques, les caractéristiques physicochimiques, la santé des personnes et les activités socio-économiques est produit. Ce diagnostic sert ensuite de base à une consultation du public à partir de laquelle la collectivité élaborera sa stratégie de prévention et son plan d'action.

L'organisation des consultations du public et le soutien aux comités ZIP ont été confiés à une OENG appelée «Stratégies Saint-Laurent», qui regroupe plusieurs OENG.

Le public est également consulté dans le cadre du programme sur la santé, mis en oeuvre par Santé Canada et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. En outre, des tribunes ou tables de discussion seront créées dans les bassins de certains tributaires du Saint-Laurent afin d'élaborer des mesures pour y réduire la pollution agricole.

En plus d'être invitée aux consultations, la population est également encouragée à agir concrètement dans le cadre d'un nouveau programme, appelé «Interactions communautaires», qui offre une aide financière et technique aux groupes désireux de participer à l'amélioration de leur environnement.

En conclusion, grâce au programme ZIP, la population peut maintenant cerner les préoccupations locales et élaborer des plans pour apporter les changements requis dans leurs collectivités et, par le biais du programme Interactions communautaires, elle peut contribuer concrètement à

l'amélioration de son environnement. C'est en participant à de tels programmes que des citoyens peuvent devenir des «écocitoyens».

Science

Assertions

Le Plan d'action Saint-Laurent vise à produire des résultats mesurables. La science demeure une composante très importante de SLV 2000, et ce, pour de bonnes raisons. Premièrement, la recherche scientifique est essentielle à la prise de décisions éclairées et adéquates. Cette approche, qui consiste à combiner science et action, est donc fortement encouragée par l'équipe de gestion du Plan. Deuxièmement, même s'il est nécessaire de faire participer le public à la mise en oeuvre du Plan en raison de l'impossibilité, pour les gouvernements, de pouvoir assumer seuls la responsabilité de gérer l'environnement de façon durable, la science reste malgré tout l'élément qui relève en majeure partie des gouvernements. En outre, les organisations et la population en général doivent avoir accès à l'information dont elles ont besoin pour prendre des décisions éclairées. Par conséquent, il importe de créer des outils d'information fiables et facilement accessibles afin que les organisations puissent mieux comprendre la composition, le fonctionnement et la fragilité de l'écosystème du Saint-Laurent et puissent prendre, le moment venu, les décisions les plus éclairées possible dans l'intérêt du public et de l'environnement.

Expérience

L'aspect scientifique du Plan d'action Saint-Laurent résidait principalement dans le

volet «état de l'environnement». La recherche y'était divisée sous trois axes principaux : apports toxiques; écotoxicologie et chimie organique; évaluation des écosystèmes et état de l'environnement.

Apports toxiques : Cette partie du Plan visait à déterminer les diverses sources des contaminants. Une campagne d'échantillonnage des substances toxiques entre Cornwall et Québec, effectuée sous l'égide du Centre Saint-Laurent, a permis de quantifier les apports de contaminants dans le fleuve. Grâce à la technologie mise au point dans le cadre de cette partie, on a déterminé que 40 p. 100 des contaminants proviennent des Grands Lacs, 30 p. 100, des tributaires du Saint-Laurent, 10 p. 100, des industries, et 20 p. 100, de sources non identifiées. Par ailleurs, un programme a été créé pour aider financièrement des étudiants des cycles supérieurs ainsi que des stagiaires postdoctoraux travaillant dans des domaines reliés aux priorités du Centre.

Écotoxicologie et chimie organique : Cette partie du Plan visait à surveiller la qualité de l'eau et à dresser le portrait écotoxicologique des effluents de 50 usines désignées prioritaires dans le cadre du Plan. D'importants projets de recherche en écotoxicologie ont permis d'élaborer de nouvelles méthodes d'essai et de mesure. Par exemple, des scientifiques des gouvernements fédéral et provincial ont collaboré à l'élaboration de techniques utiles, comme le Barème d'effets écotoxiques potentiels qui sert à déterminer les effets toxiques potentiels des contaminants industriels rejetés dans l'environnement.

Évaluation des écosystèmes et état de l'environnement : Cette partie du Plan visait à améliorer nos connaissances sur le fleuve, les organismes qui l'habitent et leurs rapports avec la chaîne alimentaire et les contaminants.

Des modèles informatiques ont été utilisés pour étudier la dynamique et le comportement des écosystèmes. Des modèles ont également été mis au point afin de suivre les contaminants dans l'environnement, par exemple, lors d'un déversement d'hydrocarbures. Des systèmes de collecte et d'analyse des données ont été créés afin que les décideurs puissent avoir accès à des bases de données.

Le principal produit de cette partie du Plan est un rapport sur l'état de l'environnement, lequel est actuellement à l'étude et sera publié en 1995. Un autre rapport est prévu à la deuxième phase. Une équipe fédérale-provinciale se consacrera à temps plein à la préparation de ce dernier. Elle doit, entre autres, déterminer les domaines où les données sont insuffisantes, veiller à ce que les données requises soient obtenues, établir une méthode de travail et s'entendre sur des indicateurs d'état de l'environnement et de gestion. Le deuxième rapport devrait permettre aux décideurs de mieux comprendre l'écosystème du fleuve comme un ensemble de variables interreliées et fournir l'information sous l'angle du développement durable. Un organisme consultatif externe se penchera sur le travail de l'équipe.

Des recherches ont également été effectuées dans le cadre d'autres volets du Plan, comme

les volets «conservation» et «restauration». L'acquisition de connaissances a constitué un aspect important du programme consacré au rétablissement de nombreuses espèces en péril. Un grand nombre d'études ont aussi été réalisées pour déterminer la qualité des sédiments.

L'activité scientifique comporte un défi important : faire en sorte que les décideurs et d'autres clients aient accès à l'information recueillie et aux résultats de la recherche et qu'ils les comprennent. Outre le rapport sur l'état de l'environnement en préparation, d'autres rapports thématiques et des outils d'information ont été produits.

SLV 2000 continue dans la même voie. La science demeure un aspect important du Plan et vise à aider les décideurs à prendre de meilleures décisions.

Leadership

Assertions

Comme il est affirmé dans le Plan vert du Canada, les gouvernements sont les gardiens de l'environnement au nom de la population.

Expérience

Après les cinq années du Plan d'action Saint-Laurent, il est évident que les relations interministérielles sont solides; toutefois, on a encore besoin de leadership pour accélérer les processus, qui peuvent être très longs, et

pour veiller à ce que tous les partenaires aillent dans la même direction. EC a clairement exercé ce leadership dans la négociation de la phase II et a veillé à ce que le climat de confiance instauré au cours de la phase I soit maintenu. Comme trois ministères se sont joints à l'équipe, il était très important de prendre le premier rôle dans la coordination des activités tout au long de la négociation. Il convient de souligner que les relations interpersonnelles sont la clé du succès de toute entreprise. Le conseil de gestion de la phase I comptait un nombre limité de personnes qui ont appris à bien se connaître ou qui se connaissaient déjà auparavant.

À mesure que SLV 2000 progresse, de nouvelles idées sont avancées, et de nouveaux partenariats sont établis. Le leadership et la volonté d'agir peuvent certainement être démontrés par des objectifs clairs et précis. L'importance de concevoir adéquatement un nouveau plan avant de passer à l'action doit être soulignée. L'un des grands succès du Plan d'action Saint-Laurent a été l'établissement d'objectifs qui étaient en majeure partie mesurables. Il est essentiel que les objectifs soient le plus précis possible, du moins pour les interventions à court terme. L'utilisation d'indicateurs devient évidemment très importante.

En conclusion, le leadership n'est pas toujours facile à exercer dans les plans d'action de grande envergure, mais l'effort est amplement justifié compte tenu des gains apportés par la concertation.

PLAN D'ACTION POUR LES GRANDS LACS ET LES GRANDS LACS 2000



Introduction

L'écosystème du bassin des Grands Lacs, qui renferme 20 p. 100 des réserves mondiales d'eau douce, comprend le plus grand réseau hydrographique non océanique de la planète. Il abrite 9 millions de Canadiens et fournit de l'eau potable à 35 millions de Nord-Américains. Cet écosystème est une ressource naturelle unique et précieuse qui permet une multitude d'activités (transport, navigation de plaisance, pêche, industries diverses). Environ la moitié du secteur manufacturier canadien est installée dans le bassin.

Au fil des ans, industrialisation et croissance démographique ont causé une détérioration massive de l'écosystème du bassin; on a donc reconnu qu'il fallait des efforts concertés afin de combattre les menaces pour l'environnement. L'Accord de 1978 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs a été renouvelé, en 1987, quand le Canada et les États-Unis l'ont assorti du Protocole dans lequel ils réaffirmaient leur engagement à éliminer presque totalement les rejets de toxiques rémanents dans l'écosystème du bassin des Grands Lacs.

En 1989, conformément au Protocole, le gouvernement du Canada entreprenait le Plan d'action pour les Grands Lacs, un plan

quinquennal de 125 millions de dollars en vue d'assainir les Grands Lacs. Ce plan en trois volets visait : la préservation (50 millions de dollars), l'assainissement (55 millions de dollars) et l'étude des effets sur la santé (20 millions de dollars). Six ministères fédéraux s'en partageaient les responsabilités : Environnement Canada, Pêches et Océans, Santé Canada, Agriculture et Agro-alimentaire Canada, Transports Canada ainsi que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Le Plan d'action pour les Grands Lacs a atteint un degré notable de réussite. Dans le présent document, nous en mentionnons, à la rubrique «Expérience», les réalisations pour chaque principe directeur. Malgré les progrès des cinq dernières années, il reste beaucoup à faire. Le gouvernement fédéral entend continuer à oeuvrer avec ses partenaires, qui incluent les autres gouvernements, le public et l'industrie. Celui-ci a reconnu qu'il fallait adopter l'approche écosystémique, en insistant sur des plans d'aménagement panlacustre.

En avril 1994, on a annoncé Les Grands Lacs 2000 qui constitue la deuxième phase du Plan d'action pour les Grands Lacs et voit à la continuation des efforts en vue de restaurer, de protéger et de soutenir l'écosystème du bassin. Cette initiative

sexennale de 150 millions de dollars vise la poursuite de trois grands objectifs : la remise en état de lieux dégradés; la prévention de la pollution et la lutte contre celle-ci; la conservation et la protection de la santé des personnes et de celle de l'écosystème. Les Grands Lacs 2000 s'appuie sur les principes du développement durable, les responsabilités partagées et le partenariat et repose sur le fait que la prévention de la pollution est la clé de la conservation et de la protection de la santé de l'écosystème.

En juillet 1994, on annonçait la conclusion de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs, qui durera six ans et dont les objectifs sont parallèles à ceux du programme Les Grands Lacs 2000. Il s'agit du principal mécanisme permettant de remplir les engagements fédéraux en vertu de ce programme.

L'Accord sert de cadre à l'établissement concerté des exigences binationales aux fins de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Avec Les Grands Lacs 2000, on s'est engagé à élaborer et à partager une vision du développement durable pour l'avenir de l'écosystème du bassin. Le rôle fédéral sera d'assurer le leadership, la gérance et la collaboration, en vue de la restauration et de la protection de cet écosystème.

Approche écosystémique

Assertions

L'écosystème du bassin des Grands Lacs est un réseau complexe de plans d'eau, de terres, d'espaces aériens et d'organismes vivants de

toutes sortes, dont l'être humain. Tout effort de restauration et de prévention doit être envisagé dans un cadre holistique et guidé par la science des écosystèmes. Il faut tenir compte des divers éléments de l'écosystème, sans oublier les répercussions sociales et économiques ni les conséquences pour les loisirs. Le programme Les Grands Lacs 2000 sera dorénavant axé sur une approche écosystémique, qui mettra en valeur la gestion globale des questions d'environnement à l'échelle des lacs et du bassin. Ce plan de gestion écosystémique doit être mis au point avec l'entière collaboration de tous, afin qu'on puisse s'entendre sur le choix des priorités et l'affectation des ressources.

Expérience

1. *Objectifs et indicateurs écosystémiques pour les lacs Supérieur, Ontario, Érié et Huron* : Dans le cadre des plans d'aménagement panlacustre, des objectifs et indicateurs écosystémiques doivent être élaborés pour les lacs Ontario (d'ici 1995), Supérieur (d'ici 1996), Érié (d'ici 1996) et Huron (d'ici 2000). Quant aux lacs Supérieur et Ontario, les objectifs sont déjà fixés, et les efforts portent maintenant sur les indicateurs de la progression vers ces objectifs. De plus, on procède actuellement à l'établissement des objectifs pour le lac Érié.
2. *Plans de mesures correctives à titre d'exemples de la prise de décisions et de la planification écosystémiques* : S'efforçant de résoudre le problème de la dégradation de lieux précis dans l'écosystème du bassin des Grands Lacs,

la Commission mixte internationale a désigné 43 zones préoccupantes, dont 17 se trouvent au Canada. Des plans de mesures correctives sont élaborés pour chacune d'elles, de concert avec les autorités ontariennes, divers organismes et le public, afin d'orienter les efforts de dépollution. Dans un cadre écosystémique, on obtient un consensus sur les objectifs environnementaux et les priorités communautaires afin de résoudre les problèmes de pollution. Les plans pour cinq de ces zones sont déjà en place.

3. *Initiatives binationales* : Comme le Canada partage avec les États-Unis la responsabilité de la gestion de l'environnement des Grands Lacs, il est essentiel de conclure des partenariats binationaux pour fixer des objectifs communs et établir des programmes coopératifs. Le recours à l'approche écosystémique et à des activités concertées, par les gouvernements ainsi que des organismes canadiens et américains, a mené à l'élaboration et à l'application de programmes qui répondent aux exigences de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Ces programmes incluent : l'établissement de plans d'aménagement panlacustre pour des polluants critiques; la mise en œuvre du Programme binational du lac Supérieur, pour démontrer le principe de l'élimination des rejets de toxiques rémanents; la tenue de la Conférence sur l'état de l'écosystème des Grands Lacs, où les dernières données scientifiques sur la santé des lacs ont été présentées (la première conférence a eu lieu en octobre 1994, à Dearborn, au Michigan).

Partenariats

Assertions

Pour atteindre les objectifs environnementaux prioritaires concernant les Grands Lacs, il est essentiel que gouvernements, collectivités, industries et particuliers concluent des partenariats qui mettent l'accent sur la gestion coopérative. Le rôle d'Environnement Canada est de promouvoir les partenariats qui confèrent des responsabilités véritables aux intervenants et qui donnent aux collectivités et aux organisations les pouvoirs nécessaires pour déterminer les préoccupations locales et dresser des plans d'action.

Expérience

1. *Partenariats Canada-Ontario* : Le premier accord Canada-Ontario a été signé en 1971; son but : coordonner le respect des engagements contractés par le Canada en vertu de l'accord canado-américain de 1972 relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Ce dernier a été révisé et renouvelé en 1976, en 1982, puis en 1986. En juillet 1994, on a annoncé le nouvel Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs, d'une durée de six ans, qui établit le cadre institutionnel par lequel le Canada coordonnera ses gestes avec ceux de l'Ontario, en vue de s'acquitter de ses obligations en vertu de l'accord canado-américain et du programme Les Grands Lacs 2000. L'Accord Canada-Ontario permettra de synchroniser les activités fédérales et provinciales et de viser l'atteinte de trois grands objectifs : la restauration de

- zones dégradées, la prévention de la pollution et la lutte contre celle-ci ainsi que la conservation et la protection de la santé et de celle de l'écosystème. Le fait de collaborer avec l'Ontario réduira les coûts et minimalisera le double emploi et les chevauchements. L'Accord s'appuie sur les principes de la responsabilité à l'égard du public et contient plus de 40 objectifs mesurables sur lesquels ses signataires sont tenus de présenter des rapports.
2. *Partenariats Canada-États-Unis* : Un certain nombre de pouvoirs publics et d'organismes canadiens et américains se partagent la gestion de l'environnement des Grands Lacs. En utilisant l'approche écosystémique et en coordonnant leurs gestes, les divers intervenants ont pu établir les dispositions et les partenariats institutionnels appropriés. Les partenariats binationaux sont essentiels pour fixer des objectifs communs comme pour élaborer et appliquer les programmes coopératifs et les autres mesures requises par l'accord canado-américain. Ces programmes incluent les plans d'aménagement panlacustre, le Programme binational du lac Supérieur et la Conférence sur l'état de l'écosystème des Grands Lacs.
 3. *Plans de mesures correctives* : Ces plans montrent que les partenariats entre les milieux scientifiques, les industries, les gouvernements et les particuliers entraînent la planification et la réalisation d'activités qui permettent d'atteindre les objectifs environnementaux.
 4. *Investissements conjoints dans l'assainissement des Grands Lacs* : Grâce au Fonds d'assainissement des Grands Lacs, on a obtenu des partenaires deux fois les contributions versées par le gouvernement.
 5. *Fonds de recherche universitaire des Grands Lacs* : Le Fonds encourage le gouvernement et les chercheurs universitaires à s'associer pour des recherches pluridisciplinaires.
 6. *Ententes volontaires de prévention de la pollution* : L'Initiative de prévention de la pollution dans les Grands Lacs a été entreprise, de concert avec le ministère ontarien de l'Environnement et de l'Énergie, des entreprises industrielles et des municipalités, afin de mettre au point et d'appliquer des plans de prévention de la pollution conçus pour réduire ou éliminer l'utilisation, la production et le rejet de toxiques rémanents. Des ententes ont été conclues avec les fabricants d'automobiles et de pièces d'automobiles, les secteurs de la finition des métaux, du nettoyage à sec, de l'impression et du graphisme ainsi que la municipalité de Hamilton-Wentworth. D'autres ententes volontaires sont aussi en voie d'être conclues avec Collingwood et le secteur minier.
 7. *Partenariats gouvernement-industrie* : Voici des exemples des nombreux partenariats conclus pour élaborer et réaliser des initiatives de prévention de la pollution :
 - Zenon Environmental Systems Inc. et General Motors tentent d'élaborer

ensemble une technique de traitement des eaux usées huileuses. Le Programme de commercialisation des technologies environnementales, prévu par le Plan vert, a appuyé cette initiative en versant une contribution remboursable de 1,2 million de dollars.

- La municipalité de Hamilton-Wentworth en Ontario et le Erie County de l'État de New York ont élaboré ensemble des initiatives économiques de prévention de la pollution.
- Domtar Inc., le gouvernement fédéral et la province se sont entendus pour faire de la recherche sur la viabilité des techniques de blanchiment sans chlore.

8. *Plans d'urgence en cas de déversement (Canada-États-Unis)* : Le gouvernement fédéral joue un rôle de premier plan pour ce qui est de rendre prioritaire la prévention des déversements dans les Grands Lacs et de mettre en place des mesures de précaution. Il veille aussi à ce que les plans d'urgence canado-américains soient de premier ordre.

9. *Réseau international de mesure des retombées atmosphériques* : Le Canada et les États-Unis ont uni leurs efforts et leurs ressources pour établir un réseau binational d'échantillonnage des toxiques atmosphériques. On est en train de déterminer les tendances et les sources de polluants, par stations principales, dans tout le bassin des Grands Lacs.

10. *Base de données fédérale-provinciale* : Pour minimaliser l'exposition aux

contaminants, des organismes fédéraux et provinciaux ont constitué, ensemble, une base de données qui permettra d'évaluer la consommation possible, par l'être humain, de poissons et autres organismes contaminés dans diverses régions de l'écosystème du bassin des Grands Lacs.

11. *Plan stratégique pour les terres humides des Grands Lacs* : Ce plan résulte des efforts concertés des gouvernements fédéral et provincial, des collectivités et du secteur privé en vue de conserver et de restaurer les terres humides des Grands Lacs par une série de plans d'action. Le premier Plan d'action en matière de conservation des terres humides des Grands Lacs est presque terminé.

12. *Le projet du deuxième marais d'Oshawa* : Le gouvernement fédéral a remis à la municipalité d'Oshawa la charge de gérer les ressources du marais.

13. *Baie Matchedash, baie Georgienne* : Le gouvernement s'est joint à des propriétaires fonciers pour protéger contre les pressions du développement la moitié des 2 200 hectares de terres humides de cette région, lesquelles abritent les populations d'amphibiens et de reptiles les plus variées au Canada.

Écocivisme

Assertions

Nous sommes tous responsables de la santé et de la viabilité de notre environnement. La restauration et la prévention dans

l'écosystème du bassin des Grands Lacs reposent sur l'action de tous et chacun. Les initiatives d'écocivisme devraient favoriser l'adoption de meilleures pratiques pour l'environnement et aider les gens à transformer leurs craintes en connaissances et en gestes concrets. Le Plan d'action pour les Grands Lacs nous a fourni le savoir-faire et les moyens requis afin d'aider particuliers, organismes et collectivités à s'engager volontairement sur la voie menant à un environnement sain et sûr. Les Grands Lacs 2000 poursuivra la tâche entreprise en encourageant le public, les collectivités, les entreprises et les gouvernements à agir pour protéger et remettre en état l'écosystème du bassin.

Expérience

1. *Bay Area Restoration Council* : Le Bay Area Restoration Council (BARC) a été créé par les participants communautaires au Plan de mesures correctives du port de Hamilton, afin de vérifier si les divers organismes s'acquittent de leurs obligations en vertu du Plan. Le BARC cherche à sensibiliser le public face au Plan et aux questions d'environnement, notamment par des programmes en milieu scolaire.
2. *Le Chemin du poisson jaune* : Les municipalités participantes ont peint des poissons jaune clair à côté des bouches d'égouts pour rappeler à tous que le rejet de substances dangereuses dans les égouts pluviaux affectent leur eau et les organismes qui y vivent. Ces municipalités incluent Cambridge, Pickering, Sarnia, Sault Ste. Marie et Toronto.
3. *Initiative d'écocivisme* : Elle incite à l'action collective et à la participation en vue d'établir des pratiques de développement durable. Elle a les mêmes priorités que Les Grands Lacs 2000 et tente d'y contribuer par ses programmes. Parmi ses activités notons la gérance de l'environnement, le rétablissement des poissons et autres espèces sauvages, la prévention de la pollution, la conservation de la biodiversité, la préservation de l'habitat et l'amélioration de la gestion des ressources (p. ex. le programme communautaire de gérance de l'environnement entrepris par le Centre by the Bay de Sarnia, le programme des habitats fauniques et agricoles de l'Ontario Fédération of Anglers et Hunters, l'Environmental Centre for New Canadians et le projet de remise en état du crique Black Ash réalisé sous l'égide du comité consultatif public du port de Collingwood).
4. *Plans d'action communautaires à Geraldton, à Terrace Bay et à Thunder Bay* : Pour compléter les travaux prévus en vue de restaurer le lac Supérieur, Geraldton, Terrace Bay et Thunder Bay se sont dotées de plans d'action communautaires afin d'inciter à la prévention de la pollution.
5. *Section locale 444 — Travailleurs canadiens de l'automobile* : Pour promouvoir la prévention de la pollution au travail, la section locale 444 des Travailleurs canadiens de l'automobile a produit des documents éducatifs grâce à des fonds fédéraux.

6. *Effects on Aboriginals from the Great Lakes Environment (EAGLE)* : Toutes les communautés autochtones résidant dans la portion canadienne de l'écosystème du bassin des Grands Lacs participent au projet EAGLE. Les craintes des Autochtones face aux effets des polluants ont ouvert la voie aux communications à ce sujet et favorisé l'adoption d'un programme d'évaluation et d'éducation communautaire.
7. *Les Grands Lacs : Impact sur la santé* : Le programme vise les populations ou groupes qui peuvent être les plus exposés aux contaminants, par exemple les pêcheurs sportifs, les agriculteurs et leurs familles, les femmes et les immigrants de fraîche date. Il aide à déterminer les cas d'exposition, à discuter des enjeux ainsi qu'à conseiller sur la protection et le maintien de la santé.
8. *Trousses scolaires* : Afin d'accroître la sensibilisation à l'environnement, le gouvernement fédéral éduque plus de 10 000 élèves par année, dans la région du Grand Toronto, avec ses troussees scolaires qui englobent des études sur la diversité naturelle au Canada, y compris l'écosystème du bassin des Grands Lacs.
9. *Aires de protection du patrimoine dans les Grands Lacs* : Dans toutes les aires de protection du patrimoine, on sensibilise le public à l'écosystème du bassin. Les projets portent sur la biogéographie des îles, l'impact des Grands Lacs sur les êtres humains et l'environnement, les changements dans les populations de poissons près des îles du Saint-Laurent, la mise en valeur du

patrimoine maritime à la péninsule Bruce à l'occasion d'une fête organisée à ce sujet et le programme pour jeunes naturalistes dans le parc de la Pointe-Pelée.

Science

Assertions

La science est à la base des décisions environnementales qui sont à la fois rationnelles et éclairées. C'est elle qui détermine notre capacité de surveiller l'écosystème du bassin, comme celle d'établir des prévisions et d'améliorer nos connaissances sur la région. Elle nous donne l'information utile pour établir des règlements qui peuvent améliorer la santé de l'écosystème. Les connaissances scientifiques doivent être largement partagées avec les autres ministères et intervenants pour promouvoir la collaboration et la concertation entre tous les partenaires.

Expérience

1. *Nouvelle technologie*

Assainissement des sédiments sur place : Une nouvelle technique permet de réduire d'au plus 80 p. 100 la toxicité des sédiments contaminés tout en les laissant sur place. Elle a donné des résultats fructueux dans la rivière St. Marys et le port de Hamilton. Limnofix Inc., filiale de la société canadienne Golder Associates, et l'Institut national de recherche sur les eaux ont signé une entente commerciale en vue d'assujettir la technique à une licence. L'entente permettra d'utiliser la

technique pour des démonstrations de grande envergure.

Fonds de recherche universitaire des Grands Lacs : Les nouvelles réalisations en vertu du Fonds incluent le clonage des végétaux aquatiques utilisés pour surveiller la qualité de l'eau et des sédiments dans les zones préoccupantes ainsi qu'un modèle informatisé servant à prévoir les répercussions, sur le lac Ontario, de diverses stratégies visant à réduire les organochlorés. De même, les nouvelles conclusions sur le devenir et les effets de toxiques rémanents comme les BPC aideront les scientifiques à établir des objectifs écosystémiques rigoureux pour ces contaminants.

Dorés de la baie Nipigon : Grâce à une nouvelle technique de remise en état de l'habitat et aux pratiques d'empoisonnage, la population de doré de la baie Nipigon se situe maintenant à 25 p. 100 de ses niveaux antérieurs. La superficie de la frayère de la rivière Current a doublé. C'est dans ce cours d'eau qu'on trouve l'une des seules populations viables de doré du lac Supérieur.

Nouvelle technologie sur les habitats : Une nouvelle technique de cartographie et d'analyse des données sur les habitats permet aux scientifiques d'étudier les rapports entre les poissons et leur milieu.

Nouvelle technique d'échantillonnage et d'analyse — détection du plomb : Grâce à une nouvelle méthode d'échantillonnage plus précise, on a découvert que les

quantités de plomb et d'autres métaux à l'état de traces étaient jusqu'à dix fois moins grandes que ce qu'on croyait auparavant. La technique aidera à surveiller la quantité de métaux en traces lors des travaux de dépollution.

2. *Profil d'environnement* : Les scientifiques peuvent maintenant se servir d'études historiques sur les organismes de fond dans les petites anses et baies afin d'établir des profils environnementaux pour des périodes pouvant remonter jusqu'à 10 000 ans. Les équipes chargées des plans de mesures correctives pourront utiliser ces profils physiques, chimiques et climatiques pour évaluer les tendances.
3. *Découverte d'une couche néphéloïde* : Des scientifiques ont découvert qu'un processus de recyclage naturel se produisait au fond du lac Ontario. Un mince nuage de solides en suspension (appelé couche néphéloïde) se forme durant l'été et recycle les contaminants dans l'eau, ce qui peut nuire aux efforts d'assainissement puisque les sédiments contaminés se trouvent à recirculer dans le lac. Le fait de connaître l'existence du phénomène nous aidera à effectuer une bonne planification panlacustre.
4. *Substances toxiques* : Les nouvelles connaissances scientifiques sur les polluants toxiques et les efforts accrus de lutte antipollution ont abouti à des réductions importantes des charges de toxiques. Les réductions sont dues à l'application de mesures tant réglementaires que volontaires.

- Depuis qu'ils font l'objet de restrictions en Ontario (1991), les BPC sont entreposés en toute sécurité en attendant leur destruction au moyen de techniques réglementées et respectueuses de l'environnement.
- Depuis 1975, 13 entreprises ontariennes ont réduit de plus de 90 p. 100 les charges polluantes de leurs effluents en phénol, en ammoniac et en carbone organique total.
- Depuis 1986, on a réduit de 95 p. 100 le rejet de 10 polluants prioritaires dans la rivière Niagara, à partir de 23 sources ponctuelles du côté ontarien.
- Des chercheurs fédéraux ont découvert que la peinture antisalissure était l'une des sources des composés organostanniques trouvés dans les lacs, ce qui a incité à changer la formulation de cette peinture.
- On a établi que les usines pétrochimiques étaient une source de plomb organique, d'où l'adoption de règlements industriels rigoureux sur les rejets.

5. *Espèces exotiques* : De nouvelles directives sur le rejet des eaux de ballast ont été élaborées après la découverte d'espèces exotiques qui étaient introduites avec ces eaux.

Des chercheurs fédéraux ont identifié une nouvelle variété de moule zébrée, la moule «quagga», qui s'est adaptée à la vie en eaux plus profondes. Les scienti-

fiques étudient son impact possible sur les communautés biologiques indigènes.

6. *Contaminants atmosphériques*

Des scientifiques ont établi qu'il est possible de réduire de moitié la contamination des eaux de ruissellement par les pesticides si l'épandage de ces substances sur les cultures se fait en bandes plutôt qu'à la volée.

On a découvert que les aiguilles de pin sont de bons indicateurs des mouvements des contaminants atmosphériques comme les pesticides et les produits pétrochimiques.

Un chercheur fédéral a découvert qu'il était plus efficace et écologique de vaporiser les pesticides contre le vent que dans la direction du vent.

7. *Incidences des changements climatiques*

Des modèles régionaux ont été élaborés pour prévoir les effets du réchauffement de la planète sur les poissons de l'écosystème du bassin des Grands Lacs.

Un cadre de modélisation servira à prévoir la qualité de l'eau dans le bassin inférieur.

8. *Santé*

Des scientifiques ont mis au point une méthode qui permet de calculer la vitesse de pénétration des contaminants aquatiques dans les tissus humains. La

méthode aidera à évaluer les risques d'exposition et, ultimement, à déterminer si les contaminants sont dangereux pour la santé.

Les nouvelles connaissances sur la détection du méthylmercure se sont ajoutées aux données toxicologiques existantes; elles serviront à déterminer les seuils d'innocuité pour cette substance.

Les nouvelles données sur la contamination des tissus humains par les BPC ont aidé à établir les seuils tolérables de ces substances dans les aliments, l'eau et les sols.

9. *Rétablissement des oiseaux*

La surveillance étroite des espèces d'oiseaux, durant les années 1970, a démontré que l'activité humaine influait sur l'environnement. Les efforts de protection et de conservation des oiseaux ont été couronnés de succès, et certaines familles ou espèces en ont bien profité, soit les balbuzards, la Sterne pierregarin, le Cormorant à aigrettes et le Goéland argenté.

10. *Poisson*

La recherche sur la productivité lacustre a mené à une meilleure gestion des modalités d'empoissonnage.

Les nouvelles techniques d'analyse permettent aux scientifiques de faire remonter à 1977 la présence de dioxines dans les poissons.

Des recherches sur la toxicité du cadmium dans les amphipodes ont abouti à la mise au point d'une nouvelle méthode rapide pour déterminer les risques associés à cette substance.

Leadership

Assertions

Le gouvernement fédéral joue un rôle de chef de file; il assure la gérance de l'environnement et collabore, avec d'autres parties, à la remise en état et à la protection de l'écosystème des Grands Lacs. Environnement Canada devrait servir d'exemple au titre de la gérance de l'environnement et du développement durable.

Expérience

1. *Leadership fédéral — consultation du public* : Il est ressorti du Sommet Planète Terre, à Rio de Janeiro, que la participation du public aux décisions sur l'environnement était essentielle. Ce besoin de participation et de consultation est déjà satisfait par les plans de mesures correctives, qui sont d'excellents exemples de la collaboration, entre les intervenants, le gouvernement fédéral, les autres pouvoirs publics, l'industrie et la population, à l'établissement des priorités et à la prise des décisions.
2. *Leadership fédéral — gestion de l'environnement* : Pour montrer à tous les secteurs la voie à suivre dans le domaine de la gestion de l'environnement, le gouvernement fédéral a

assujetti toutes ses installations de l'écosystème du bassin des Grands Lacs à des vérifications, à des travaux d'assainissement ou à des mesures préventives.

3. *Leadership fédéral — prévention des déversements et plans d'urgence en cas*

de déversement : Le gouvernement fédéral joue un rôle primordial pour ce qui est de rendre prioritaire la prévention des déversements dans les Grands Lacs et de mettre en place des mesures de précaution. Il veille aussi à ce que les plans d'urgence canado-américains soient de premier ordre.

ÉTUDE SUR LES BASSINS DES RIVIÈRES DU NORD

Introduction

L'Étude sur les bassins des rivières du Nord (EBRN) diffère d'autres initiatives comme le Plan d'action du Fraser et le Plan d'action Saint-Laurent parce qu'elle ne comporte pas le financement d'activités d'assainissement. Elle a plutôt pour mandat de mener des recherches scientifiques dans le but d'obtenir des observations fiables sur l'état des ressources aquatiques et sur les effets cumulatifs du développement industriel, municipal et agricole. Les recommandations qui découleront de l'Étude seront utilisées pour orienter les mesures ultérieures de gestion des ressources (p. ex. nouveaux règlements, assainissement, adoption d'indicateurs de la santé des écosystèmes), d'une façon qui tienne compte du point de vue de tous les intervenants.

Approche écosystémique

Assertions

Conformément à la vision et à la mission du Conseil d'administration de l'Étude, les objectifs seront atteints par les moyens suivants :

- promouvoir une compréhension et une approche holistiques et communes de la gestion des ressources;
- se conformer aux principes du développement durable;

- incorporer des valeurs socio-économiques aux indicateurs de l'écosystème;
- reconnaître la valeur intrinsèque de l'écosystème (qu'il a une valeur en soi);
- comprendre que la santé d'un écosystème peut prendre différentes significations selon la personne qui la définit et que, par conséquent, les collectivités doivent déterminer ce qu'elles entendent par un écosystème en santé;
- tenir compte des dimensions de la santé des personnes dans la santé de l'écosystème;
- savoir que la gestion de l'écosystème exige une compréhension des valeurs, des processus et de la structure de l'écosystème.

Expérience

L'Étude a tenu compte d'éléments importants de l'écosystème : eau, zones et espèces sauvages riveraines, vie aquatique, climat, valeurs et perceptions socio-économiques, et sources ponctuelles et non ponctuelles de pollution industrielle. L'Étude n'englobe pas l'écosystème terrestre; par exemple, l'aménagement forestier dans le nord de l'Alberta n'est pas traité. L'absence de mandat en ce qui a trait au milieu et aux espèces sauvages terrestres, ou à la santé des personnes, a causé des problèmes.

L'Étude sera finalement jugée en fonction de la façon dont elle aura tenu compte des

perspectives écosystémiques pour faire en sorte que les valeurs sociales, économiques et environnementales soient prises en considération et traitées équitablement dans l'évaluation globale. La forte participation des peuples autochtones tout au long de l'Étude a augmenté considérablement l'importance du thème de l'écosystème dans les discussions du Conseil et le volet scientifique.

L'Étude ne comporte pas de recherches sectorielles indépendantes les unes des autres. En fait, le Comité consultatif scientifique n'a pas ménagé ses efforts pour veiller à l'intégration des recherches et au maintien d'une perspective holistique. Une certaine division sectorielle persiste malgré les progrès importants qui ont été réalisés.

Pour appliquer le plus possible la philosophie écosystémique dans le cadre de l'Étude, on a établi des liens avec plusieurs études importantes du même genre sur les bassins, par exemple l'étude sur la santé en Alberta, l'étude Great Bear (traité n° 8), l'étude sur les changements climatiques dans le bassin du Mackenzie, l'étude sur la rivière des Esclaves, l'étude écologique du delta des rivières de la Paix et Athabasca, ainsi que des études sur les industries. Il n'est pas encore possible d'établir des liens avec l'initiative des forêts modèles.

Le fait que 25 intervenants (membres du Conseil) voient à ce que leurs priorités soient prises en compte est une des forces de l'Étude. C'est également un des défis les plus difficiles, étant donné le grand nombre de points de vue rassemblés et la méfiance qu'entretiennent depuis longtemps les représentants de certains secteurs vis-à-vis

du gouvernement. Le niveau de confiance entre les parties devrait s'améliorer au fur et à mesure que les travaux progresseront.

L'adoption d'une perspective écosystémique place les gens qui dépendent directement de l'environnement pour leur subsistance dans le même contexte de planification que ceux qui dépendent de la grande industrie forestière. Ensemble, ils décrivent leurs valeurs socio-économiques ayant trait à l'écosystème des bassins ainsi que le type et la qualité d'écosystème qu'ils souhaiteraient léguer aux générations futures.

Partenariats

Assertions

- Il est important de maintenir un partenariat véritable du début à la fin. On doit mettre les partenaires dans le coup dès le début et les faire participer à la mise en oeuvre des plans d'action pour assurer leur appui lorsque viendra le temps d'agir. Les partenaires devraient établir ensemble la vision et l'orientation.
- Pour maintenir des partenariats établis entre de nombreux intervenants, l'intermédiaire doit demeurer impartial en tout temps.
- Comme dans tous les partenariats, les concessions sont nécessaires; la relation doit se fonder sur la confiance et le respect.

Expérience

Le Conseil d'administration de l'Étude, composé de 25 membres, a été créé pour gérer le fonctionnement général de l'Étude.

Le Conseil regroupe des dirigeants autochtones; des représentants fédéraux, provinciaux et municipaux; des membres des secteurs de l'environnement, de la santé, de l'agriculture, de l'éducation; de l'industrie et des collectivités. Le Conseil a élaboré un énoncé de vision comportant 16 questions fondamentales auxquelles il faudra répondre pour satisfaire aux objectifs de l'Étude.

Les intervenants de l'EBRN ont conjointement établi les paramètres, dans les limites des objectifs fixés pour l'entente fédérale-provinciale qui prévoyait l'attribution de ressources aux fins de l'Étude. Les intervenants se sont donc engagés au début de l'Étude et se sont reconnus responsables de l'affectation des ressources (en définissant les priorités).

Le rôle des peuples autochtones ainsi que le respect de leur mode de vie et de leurs besoins spirituels sont cruciaux pour l'établissement d'une perspective, de buts et d'objectifs écosystémiques dans les bassins du Nord. Les scientifiques conventionnels ont une tâche difficile à accomplir : ils doivent intégrer à leur approche les connaissances traditionnelles autochtones, sans toutefois diminuer la valeur en propre de chacun des deux éléments.

L'incorporation du savoir traditionnel à l'Étude a permis d'obtenir la participation des peuples autochtones. Il a été possible d'établir des partenariats avec eux en leur payant un traitement et des honoraires pour leurs services. En fait, le processus consultatif utilisé pour le volet «connaissances traditionnelles» de l'Étude se fonde sur une pratique de rémunération à l'acte, tout

comme pour le travail des autres experts-conseils.

La participation des dirigeants autochtones au Conseil d'administration de l'Étude et au Grand Conseil des Premières Nations assujetties au traité n° 8 ainsi que l'établissement d'un protocole de fonctionnement devant être respecté par tous les scientifiques ont largement contribué à établir les partenariats. De tels partenariats doivent être négociés dès le début.

Des partenariats spéciaux ont également été formés avec des établissements d'enseignement au moyen d'affiliations au Conseil et au Comité consultatif scientifique. Grâce à la participation de ces établissements, l'EBRN a pu négocier un taux préférentiel et promouvoir des possibilités d'éducation pour un grand nombre d'élèves tout en portant au maximum la valeur obtenue pour chaque dollar dépensé.

Il peut être très enthousiasmant de jouer le rôle d'intermédiaire et de demeurer impartial vis-à-vis de tous les partenaires, en particulier si l'intermédiaire dirige l'initiative scientifique, comme c'est le cas pour l'EBRN.

Un des défis les plus importants à relever est directement lié aux exigences personnelles des intervenants, chacun disant représenter un certain milieu. Bien que ce défi constitue en soi une force, il exige un excellent travail de facilitation.

Un grand nombre de personnes s'attendent à être payées pour agir en tant que partenaires. Environnement Canada devrait tenir compte

de ces coûts lorsqu'il prévoit établir des partenariats qui incluent les collectivités locales.

Les organisations environnementales non gouvernementales et les groupes autochtones ont souvent une attitude sceptique par rapport à l'industrie. Il faut déployer des efforts considérables pour effacer ces réserves et amener l'industrie à fournir des fonds pour des études de ce genre. Cette dernière a beaucoup à gagner en investissant dans la recherche scientifique. Les membres du Conseil d'administration de l'Étude doivent voir à ce que l'intégrité de la science ne soit pas compromise par le fait que l'industrie joue un rôle dans le même dossier environnemental.

Malgré certaines difficultés, de nouveaux partenariats à long terme ont été établis avec les collectivités, les universités, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les industries.

Écocivisme

Assertions

Dès le début, l'EBRN a favorisé la philosophie selon laquelle les habitants des bassins sont responsables de la durabilité de l'écosystème dans lequel ils vivent. Il leur incombe de faire connaître leurs préoccupations et de faire pression aux bons endroits et au bon moment pour faciliter le changement. Une stratégie active de communications du Conseil favorise la participation des citoyens.

Expérience

Comme il a été indiqué précédemment, un conseil pluri-intervenants qui se compose de représentants du gouvernement, de l'industrie, des organisations environnementales, des universités, des groupes autochtones et du grand public est chargé de diriger l'Étude. Grâce à des réunions publiques qui se tiennent toutes les six à huit semaines, le Conseil rencontre le grand public pour prendre connaissance de ses préoccupations et lui communiquer des résultats. Ainsi, il obtient une clientèle satisfaite qui transmet les messages et les recommandations dans la collectivité. En fait, les organisations environnementales, notamment l'Alberta Environmental Network, se montrent heureuses de la transparence de l'Étude.

La participation des scientifiques aux activités communautaires améliore dans une large mesure la confiance des gens vis-à-vis du gouvernement. Le Forum scientifique annuel, qui permet au public d'interagir avec des scientifiques, est très bien accueilli.

L'EBRN manifeste sa présence dans des foires commerciales et des établissements d'enseignement dans l'ensemble des bassins. Le Bureau scientifique (qui relève du Comité consultatif scientifique — voir plus loin) s'est présenté deux fois devant des éducateurs et plusieurs fois dans des écoles publiques pour parler des enjeux, discuter de ce que les gens peuvent faire et communiquer les résultats de l'Étude.

L'élaboration d'un protocole concernant le traité n° 8 dans le but d'amener au Conseil les peuples autochtones et leur savoir a fourni aux citoyens un accès général à tout ce qui touche l'Étude.

Un des plus grands défis consiste à conserver la confiance de la clientèle pendant toute la durée de l'Étude. C'est pourquoi la transparence de l'ensemble de l'Étude est fortement encouragée et prévue dans le cadre de référence. Les gens qu'on tente de responsabiliser ont parfois l'impression qu'on rejette la responsabilité sur eux, en particulier quand ils pensent déjà que les grosses industries nuisent à leur qualité de vie et fonctionnent de façon non durable.

Science

Assertions

- Les membres du Conseil étaient convaincus que les scientifiques fédéraux, à cause de leur réputation nationale et internationale, de leur vastes réseaux scientifiques, de leur indépendance et de leur expertise exceptionnelle dans les domaines visés, étaient essentiels au succès de l'Étude.
- La compréhension de la santé et de l'intégrité des écosystèmes représente un des principaux buts de l'Étude. Pour ce faire, on doit élargir la capacité scientifique au-delà de sa portée habituelle. On vise des progrès dans les domaines de la toxicologie des écosystèmes et des outils servant à évaluer la qualité des écosystèmes et les effets cumulatifs.

- L'évaluation des effets cumulatifs du développement exige un cadre d'intégration solide et comparable à celui que l'on peut obtenir grâce à l'utilisation de divers modèles. En outre, elle requiert des outils pour évaluer les liens temporels et spatiaux qui existent entre les éléments des écosystèmes. On a donc fait appel à des systèmes d'information géographique.
- La communication des résultats scientifiques aux habitants des bassins d'une façon ouverte et sans restrictions constitue un principe important de l'Étude. Pour faciliter cette communication ainsi que présenter leurs conclusions et en discuter, les scientifiques participent à un forum scientifique annuel, à des réunions du Conseil et à quatre réunions publiques par année.

Expérience

Le programme scientifique de l'EBRN touche cinq principaux domaines :

- processus physiques;
- éléments et processus biologiques et chimiques;
- utilisation des ressources;
- analyse et prévisions intégrées;
- connaissances traditionnelles.

L'objectif global du programme scientifique est de définir et de comprendre l'utilisation et les caractéristiques des contaminants et des matières nutritives dans les bassins des rivières du Nord, ainsi que de comprendre et de prévoir leur impact sur le milieu aquatique.

Dès le début, on a reconnu qu'un volet scientifique solide était essentiel au succès de l'Étude. En outre, l'Étude devait évoluer différemment des initiatives scientifiques de cette ampleur réalisées par le passé : on devait voir à ce que le programme de recherche réponde aux besoins de l'Étude et qu'il ne devienne pas, pour les scientifiques en cause, l'occasion de poursuivre des visées personnelles.

L'élaboration d'un plan scientifique intégré dont toutes les parties sont liées, de l'énoncé des objectifs jusqu'aux différents travaux scientifiques, constitue un élément crucial du succès. L'Étude s'est diversifiée pour englober huit éléments (contaminants, matières nutritives, eau potable, hydrologie et sédiments, autres utilisations de l'eau, connaissances traditionnelles, chaîne alimentaire, et synthèse et modélisation). Il devenait donc très délicat de maintenir l'intégralité d'une étude comportant huit éléments. C'est pourquoi on a établi, en parallèle avec le Bureau de l'Étude, un bureau scientifique composé d'un directeur, de deux directeurs adjoints, de trois coordonnateurs des éléments de l'Étude et d'un coordonnateur de la base de données (et du système d'information géographique).

L'importance de l'intégrité scientifique et de l'indépendance vis-à-vis de l'Étude a mené à la mise sur pied du Comité consultatif scientifique, chargé de superviser le volet scientifique et de conseiller le Conseil d'administration. Cette mesure était essentielle pour que le grand public accepte les résultats. Comme on s'est engagé à faire connaître rapidement et ouvertement les données et l'information, les conclusions

scientifiques sont publiées selon différents niveaux d'interprétation. Un comité sur le rendement des laboratoires a également été établi dès les débuts de l'Étude afin de surveiller l'intégrité des méthodes d'analyse utilisées par les laboratoires privés et gouvernementaux.

Même si l'on a passé des marchés de services avec l'industrie lorsque les qualifications et l'expertise de celle-ci le permettaient, la disponibilité de compétences scientifiques à jour dans le secteur privé était limitée et on a dû recourir aux scientifiques du gouvernement. On a fait appel à des organismes gouvernementaux quand l'expertise qu'ils offraient était sensiblement supérieure à celle offerte par l'industrie et quand un contrôle strict de l'assurance de la qualité était essentiel. Les experts-conseils ont joué leur rôle en fonction des conditions établies.

Nous avons constaté que, pour des études de cette nature, il est important de passer un contrat avec les scientifiques du gouvernement pour faire en sorte que leurs organismes d'appartenance s'engagent à fournir des services pendant toute la durée des travaux. En outre, pour mener à bien de telles études, il est crucial de tenir de fréquentes réunions de planification et d'assurer la communication avec l'équipe scientifique ainsi que de disposer de fonds suffisants pour le permettre.

De façon générale, l'EBRN a montré l'importance d'élaborer des politiques pour orienter sa mise en oeuvre : politiques scientifiques liées à la planification, utilisation d'experts-conseils et d'organismes gouvernementaux, accès au savoir

traditionnel et utilisation de celui-ci, passation de contrats, assurance de la qualité, préparation et approbation de rapports, méthodes de travaux en laboratoire et sur le terrain, et gestion de bases de données.

Leadership

Assertions

Le leadership par l'exemple et la participation active constitue le premier principe à appliquer. Le Conseil d'administration de l'Étude fait preuve de leadership à la table de discussions, dans les réunions publiques, dans ses communications avec les gouvernements et dans ses prises de position au nom de l'environnement.

Les décisions en matière de gestion des ressources exigent une compréhension fondamentale de la structure, des fonctions et des processus écosystémiques. Le gouvernement fédéral ayant sans doute les meilleures assises scientifiques dans le domaine de l'environnement, il doit mettre à profit cette expertise dans une position de chef de file, pour le bien du pays et des habitants des bassins.

Pour le bien de l'environnement, Environnement Canada doit jouer un rôle de premier plan dans le maintien de la cohésion entre tous les intervenants; il doit être un intermédiaire et un facilitateur impartial.

Expérience

Aux fins de l'EBRN, Environnement Canada a joué un rôle de premier plan dans les

domaines suivants : il a coprésidé le Conseil d'administration de l'Étude, géré le Bureau scientifique, fourni des membres au Comité consultatif scientifique et établi les assises scientifiques de l'Étude. En tout, 15 scientifiques et technologues en ressources d'Environnement Canada participent au volet scientifique. Environnement Canada a largement contribué à l'élaboration d'une entente avec les Premières Nations assujetties au traité n° 8 et au maintien des intervenants à la table de discussions.

Le leadership scientifique fédéral a été crucial pour le succès de l'Étude. L'engagement de plus de 15 années-personnes chaque année favorise certainement la confiance et s'avère positif pour l'avenir des bassins.

Toutefois, nous devons prendre les devants là où nous en avons les compétences et emboîter le pas dans les domaines où nous sommes moins compétents. Par exemple, dans les domaines de la culture, de la spiritualité et des connaissances traditionnelles, nous devons nous montrer experts en apprentissage, en compréhension et en coopération, et non en autorité. Les intervenants se sont rendu compte que la participation fédérale est impartiale et qu'elle se fait dans l'intérêt de l'environnement.

En outre, les intervenants ont demandé et obtenu un comité consultatif scientifique indépendant, chargé de surveiller l'aspect scientifique. Les gouvernements ont donc montré qu'on peut très bien apporter un point de vue critique à la table de discussions lorsqu'on dirige une initiative et qu'il est même judicieux de le faire. La confiance

**dans les scientifiques du gouvernement
fédéral n'a jamais été aussi grande.**

**L'habilitation du Conseil lui a permis d'établir
son propre programme tout en respectant le
mandat général de l'Étude. Cette liberté et
cette souplesse sont très bien accueillies par
les membres du Conseil.**

PLAN D'ACTION DU FRASER



Introduction

Le bassin du fleuve Fraser regroupe à peu près tous les types de zones climatiques et d'écosystèmes de la Colombie-Britannique. On y trouve une grande diversité de poissons, d'oiseaux et d'autres espèces sauvages et près de deux millions d'habitants, soit plus de 60 p. 100 de la population de la province. Ses cours d'eau et son estuaire sont parmi les plus productifs au monde, et plus de 44 p. 100 des terres agricoles de la province se trouvent sur son sol riche. Des millions d'oiseaux aquatiques se servent de l'estuaire comme aire de nutrition ou point d'escale dans leurs migrations annuelles. Le bassin du Fraser est le pivot des pêches de la Colombie-Britannique, secteur qui a une grande valeur économique et sociale, avec 66 p. 100 des prises de saumon rouge et 60 p. 100 des prises de saumon rose de la province. Le bassin est le cœur de la Colombie-Britannique, ses ressources naturelles et ses industries représentant 80 p. 100 de la production économique de la province.

Depuis un siècle et demi, les activités économiques et l'expansion des villes affectent les écosystèmes du bassin. Les stocks de saumon ont baissé, des produits chimiques se sont accumulés dans le poisson et les sédiments, les terres humides si importantes pour les oiseaux aquatiques et le poisson ont été détruites ou polluées, les

eaux souterraines ont été contaminées, et la mauvaise qualité de l'air dans la vallée du bas Fraser a des effets néfastes sur la santé des personnes. Malgré sa fragilité, la croissance démographique prévue étant de 50 p. 100 au cours des 20 prochaines années, on considère que le bassin du fleuve Fraser pourra réagir rapidement aux mesures d'assainissement.

Environnement Canada (EC) et Pêches et Océans (P&O) administrent et financent conjointement le Plan d'action du Fraser, annoncé par le gouvernement fédéral en juin 1991. Le Plan vise trois grands objectifs : (1) dépolluer, (2) rétablir la productivité et l'habitat du poisson et des autres espèces sauvages, et (3) élaborer une stratégie de gestion pour faire en sorte que le bassin du fleuve reste en bonne santé. Le conseil de gestion du bassin du Fraser, partenariat officiel entre les administrations fédérale, provinciales et municipales, est le principal mécanisme par lequel les gens qui vivent, se divertissent et travaillent dans le bassin peuvent participer au Plan d'action. Le conseil de 19 membres est constitué d'un président indépendant, de 3 représentants chacun des administrations fédérale, provinciales et municipales, de 3 membres des Premières Nations et de 6 membres non gouvernementaux représentant un large éventail d'intérêts industriels, environnementaux et communautaires de l'ensemble du bassin.

Approche écosystémique

Assertions

L'approche écosystémique n'est pas un ajout, mais bien une nouvelle façon de faire. Le rôle clé qu'une vaste initiative comme le Plan d'action est le plus en mesure de jouer dans la gestion de l'écosystème est celui de catalyseur, de facilitateur — en apportant ses connaissances sur l'écosystème, en créant des mécanismes de coordination des programmes exécutés par une myriade de participants et en s'assurant que des systèmes sont en place pour que les participants partagent au maximum l'information et apprennent les uns des autres.

Dans un certain nombre de ministères fédéraux, les liens entre les aspects socio-économiques et l'environnement ne sont ni bien compris ni bien acceptés : EC devra influencer leur mode de fonctionnement. L'inverse est également vrai : EC devra aussi mieux comprendre les points de vue des autres ministères au sujet des priorités et les liens qu'il peut avoir avec leurs programmes.

Pour bon nombre, la santé est l'un des liens les plus directs et les plus importants que l'on établit à l'égard de l'environnement. Dans les programmes futurs, les questions de santé devront être liées plus directement aux points positifs qui pourront résulter d'une approche écosystémique.

Les pressions sont fortes pour que l'on passe d'un modèle de gestion « descendant » à un modèle « ascendant », où les décisions seraient prises à l'échelle communautaire. La démarche communautaire peut permettre une meilleure compréhension des programmes et

peut-être fournir une échelle écosystémique plus facile à comprendre et à gérer. Toutefois, ce que chaque collectivité juge écologique ou durable pour elle-même doit également correspondre aux valeurs et aux priorités régionales, provinciales, nationales, voire même internationales. Si les décisions de la collectivité ne sont pas fondées sur toutes ces valeurs, l'appui nécessaire à la mise en oeuvre de ces décisions pourrait être refusé. Citons, à titre d'exemple, les positions prises à l'extérieur de la collectivité, de la province, et même du pays à la suite de décisions sur l'utilisation des terres et l'aménagement des forêts dans certaines parties de la Colombie-Britannique.

Expérience

Le Plan d'action est fondé sur une démarche holistique à l'égard de la mise en oeuvre du concept de développement durable. Il contribue à mettre à l'essai de nouvelles façons de faire, notamment des systèmes de gestion des affaires publiques où les décisions émanent du niveau local. On est en train d'établir de multiples partenariats pour harmoniser et rationaliser les coûts d'exécution et on s'attache à développer la capacité des décideurs du système tout entier à assurer le suivi de ce travail et à cimenter les résultats du labeur. La démarche est complexe et ne cesse d'évoluer, mais elle pourra se révéler globalement très avantageuse pour tous les Canadiens lorsqu'ils se demanderont comment assurer la pérennité de leurs systèmes environnementaux, économiques et sociaux.

Le Plan tente d'intégrer les prises de décisions environnementales, économiques et sociales en s'éloignant des prises de décisions

sectorielles qui ont souvent eu des effets néfastes non voulus et fait augmenter les coûts dans d'autres secteurs. Outre l'incidence négative qu'il peut avoir sur d'autres secteurs, ce type de prise de décisions, qui ne tient pas compte de l'interaction entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux, peut empêcher d'atteindre le résultat souhaité, et ce, même dans le secteur en cause. Cela signifie que les ressources et les efforts consacrés à un secteur pourraient se trouver gaspillés.

Dans le cadre du Plan, on mène plusieurs projets sur l'écosystème forestier qui complètent le processus mis en place en Colombie-Britannique afin d'identifier et de protéger les écosystèmes menacés. Dans la région de Cariboo-Chicoutin, on a utilisé des satellites de télédétection pour dresser les cartes de la végétation et de l'utilisation des terres des secteurs importants. Des fonds de démarrage ont été versés au Conservation Data Centre, qui répertorie les espèces et les habitats menacés du bassin du Fraser, tandis que, dans les limites d'un autre projet, on tient un registre informatisé de la nidification des oiseaux du bassin afin de repérer les habitats qu'il importe de protéger. Dès la sixième année, on aura, dans le cadre des programmes sur l'habitat des forêts, mis au point des directives pour la protection des zones riveraines, mis en lumière des moyens de préserver la diversité des espèces, intégré les valeurs liées aux espèces sauvages dans les principes directeurs sur l'aménagement des forêts et élaboré des méthodes de protection des habitats forestiers fragiles.

Les travaux sur la qualité de l'air ont aidé à démontrer que le plan de protection de l'environnement du district régional de

Vancouver pour la vallée du bas Fraser réduira les effets néfastes futurs sur la santé et les coûts connexes que le régime de soins de santé de la province devrait absorber. Étant donné que les soins de santé comme leurs coûts préoccupent grandement le gouvernement fédéral et les autres paliers de gouvernement, ces travaux pourront servir d'enseignement pour réduire les coûts d'autres programmes.

À notre avis, le Plan représente un moyen très efficace d'assurer la réalisation de programmes gouvernementaux, car l'approche écosystémique réunit à une même table les représentants de tous les pouvoirs publics de même que des représentants des Premières Nations et de groupes non gouvernementaux. Comme il est centré sur l'écosystème, le Plan prévoit aussi un mécanisme qui permet de relier les programmes de divers organismes fédéraux dont EC, P&O, Agriculture et Agro-alimentaire Canada et le Service canadien des forêts (Ressources naturelles Canada). Bien que certains de ces liens ne soient pas aussi forts qu'ils le devraient, les organismes fédéraux trouvent plus souvent qu'autrefois un terrain d'entente lorsqu'il est question du développement durable de divers secteurs et de leur contribution à la viabilité globale de l'écosystème du bassin.

Partenariats

Assertions

Le programme devrait tenir compte des valeurs, des priorités et des objectifs communs aux principaux partenaires, c'est-à-dire ceux qui ont été négociés et acceptés au moment de la planification et de l'élaboration

de celui-ci. La santé et l'aménagement de l'écosystème ne reposent pas uniquement sur le travail d'EC auquel les autres participent : les programmes futurs devront être l'oeuvre de tous les partenaires.

Les principaux partenaires doivent se sentir à l'aise avec l'aspect du programme proposé avant le début du processus qui mènera à son approbation par le Cabinet. En effet, une fois introduit dans ce système, le programme ne peut être discuté ouvertement tant qu'il n'a pas été approuvé. En raison de cette importante contrainte, il a été difficile de consolider des partenariats dès le début du processus pour de nombreuses initiatives issues du Plan vert.

Les administrations municipales doivent aussi être amenées à participer à la planification et à l'élaboration de l'initiative. Le fait que d'autres initiatives fédérales-provinciales, comme le programme des infrastructures et, jusqu'ici, les revendications territoriales, soient gérées «autour d'elles» continue de soulever des doutes sur la volonté réelle des gouvernements fédéral et provinciaux de faire des municipalités leurs partenaires dans la gestion des écosystèmes. Nous devons reconnaître les ramifications de cet effet de «halo» et réagir en conséquence, car la plus grande partie du travail consacré aux programmes vedettes se passe au niveau communautaire.

Il est crucial de former des partenariats à tous les niveaux décisionnels et avec toutes les personnes qui vivent dans un écosystème afin que la santé de l'environnement, une fois rétablie, soit préservée. Même les partenariats les plus fructueux entre gouvernements ne constituent pas la solution; tout le monde

doit s'engager, s'exprimer et partager la responsabilité et le travail liés à la préservation de cette santé.

Expérience

Le Plan est un programme élaboré et financé conjointement par EC et P&O. Il repose sur une entente officielle, signée par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que 47 municipalités, qui prévoit la création du conseil de gestion de 19 membres et le financement de ses activités. Le conseil offre à tous les partenaires l'occasion de travailler ensemble et sert de point central pour rallier autour du programme des collectivités et des particuliers. Son indépendance et le fait qu'il soit constitué de multiples intervenants confèrent au conseil de gestion une crédibilité auprès de la population qui manque souvent aux gouvernements.

Dès la conception du Plan, il a été reconnu que ses objectifs ne sauraient être atteints sans la création de partenariats dans l'ensemble du bassin. Il existe actuellement plus de 75 partenariats dans le cadre desquels on occupe directement d'exécuter diverses parties du programme (à cette fin, les «agriculteurs du delta» sont considérés comme un partenaire, tout comme la «Ville de Richmond», les «bandes des Premières Nations» et le «ministère de l'Environnement, des Terres et des Parcs de la Colombie-Britannique»). On compte des milliers de personnes engagées dans la planification, l'élaboration et la mise en oeuvre de projets. Le conseil de gestion est le mécanisme de création de nouvelles ententes de partenariat, qui continuent de croître et d'évoluer à mesure que le Plan prend forme dans diverses collectivités.

L'aide obtenue par EC et d'autres fonds fédéraux ont permis d'effectuer des travaux qu'aucun partenaire n'aurait eu les moyens d'exécuter seul. Par exemple, avec un investissement de 70 000 \$, on a pu obtenir pour le Plan une étude de 250 000 \$ sur les retombées socio-économiques d'un programme de protection de l'environnement. Un autre avantage : comme nos partenaires, le gouvernement provincial et les administrations municipales, ont participé directement aux travaux, ils sentent que les résultats de l'étude leur appartiennent et comptent donc les mettre en oeuvre. (L'étude démontre les avantages manifestes, particulièrement pour la santé, qui découleraient de la mise en oeuvre du plan d'amélioration de la qualité de l'air dans la vallée du bas Fraser.) On trouve d'ailleurs dans le Plan de nombreux exemples des avantages d'une planification conjointe des programmes fédéraux, provinciaux et municipaux.

Plusieurs mécanismes d'harmonisation des programmes fédéraux et provinciaux sont prévus dans le Plan. L'harmonisation des programmes fédéraux s'est révélée plus difficile. Il existe certainement de bonnes possibilités de collaboration dans certains secteurs avec P&O, Agriculture et Agro-alimentaire Canada et le Service canadien des forêts; les rapports entre ces organismes ne sont cependant ni constants ni prévisibles. Le Plan est un bon programme de développement durable, élaboré par le Ministère puis proposé à d'autres. Comme il est axé sur la planification à plus long terme (plutôt qu'uniquement sur la dépollution et la restauration), le Plan a permis avec le temps d'aller chercher d'autres participants. Toutefois, cela exige beaucoup de temps et

d'efforts, souvent des mêmes personnes qui s'occupent de la mise en oeuvre des parties du Plan dont EC assume la direction.

La côte ouest étant un important itinéraire des oiseaux migrateurs, le Canada est le partenaire de la Russie, des États-Unis et du Mexique pour, entre autres, assurer la protection de l'habitat, réglementer la chasse et la pêche, et mener des recherches scientifiques sur les effets des produits toxiques et d'autres polluants environnementaux. À titre d'exemple, on travaille avec des fonctionnaires de l'État de Washington (et d'autres de la Colombie-Britannique) à l'élaboration d'objectifs de qualité de l'environnement à la frontière canado-américaine et, avec les États-Unis, la Russie et le Mexique, à des études et à des recherches sur les oiseaux migrateurs et leurs habitats.

Un groupe de travail fédéral-provincial est en train d'élaborer un plan de gestion exhaustif et intégré pour toutes les espèces de saumon du fleuve Fraser. Le plan tiendra compte à la fois des éléments pêche, habitat et amélioration. Il examinera les besoins de toutes les espèces et de tous les groupes de pêcheurs ainsi que les enjeux biologiques et économiques.

Grâce au Plan, EC a pu commencer à acquérir des connaissances et à établir des méthodes en matière de gestion durable avec les Premières Nations, qui font partie du conseil de gestion. Ainsi, certains des projets, notamment la recherche sur les stocks et la migration des poissons, sont mis en oeuvre par des Autochtones. Lorsque le règlement prévu de leurs revendications territoriales leur auront donné une plus

grande autonomie à l'égard de leurs terres et de leurs ressources, ils deviendront des partenaires très importants pour la préservation de la santé du bassin. Dans le plan actuel, au moins le tiers des efforts déployés par P&O sont axés sur la gestion des pêches autochtones. Il faudra élaborer des stratégies pour permettre aux Autochtones de participer plus directement à d'autres aspects de la gestion des ressources et des espèces sauvages.

Écocivisme

Assertions

Des efforts soutenus (argent, actions et initiatives) doivent être consacrés aux objectifs d'écocivisme pour empêcher que le Plan ne se résume à un programme de dépollution et de restauration. Si on ne met pas la priorité sur le travail qui contribuera à modifier les attitudes, les comportements et, en fin de compte, les décisions, on ne réalisera aucun gain permanent. Dans 10 ou 20 ans, l'environnement sera à nouveau pollué et dégradé; toutefois, les coûts d'assainissement et les effets seront encore plus grands.

Seul un engagement à long terme peut influencer sur les attitudes et les comportements. Nous avons appris, d'initiatives telles les campagnes anti-tabagisme et les programmes pour contrer l'alcool au volant, que les données scientifiques (concernant les effets du tabac sur la santé et le lien entre l'alcool au volant et les accidents, par exemple) ne suffisent pas à changer la façon dont vivent les gens. Nous devons mieux comprendre les sciences du comportement et le marketing social. Les partenaires qu'il nous

faudra réunir risquent d'être fort différents de ceux avec lesquels nous avons l'habitude de faire affaire.

Expérience

Le rôle de catalyseur du changement que le gouvernement est appelé à jouer demande un investissement initial plus grand, que nous prévoyons pouvoir réduire à long terme à mesure que les efforts porteront fruit dans l'ensemble du système. Pour amorcer le processus, on a mobilisé les énergies dès le début. Il est évident que tous les changements à apporter (aux attitudes, aux comportements) ne se feront pas sur une période de six ans et que le Plan est tout de même en train d'être mis en oeuvre à un rythme de plus en plus rapide. Il va sans dire que, le rythme du programme est, à mi-parcours, de plus en plus soutenu par les autres partenaires.

Une partie du programme sur les terres humides de l'intérieur, réalisé dans le cadre du Plan, comprend de grands projets de démonstration où le public peut voir les effets bénéfiques de bonnes pratiques de gestion, tant sur les pâturages que sur les espèces sauvages. En collaboration avec Canards illimités, le gouvernement de la Colombie-Britannique, les sociétés de conservation locales et les bandes autochtones, quatre secteurs de démonstration ont été mis en place : le delta de la rivière Salmon à Salmon Arm, Duck Meadows sur le crique Monte, la vallée de la rivière Nicola et les marais Chilcotin. Ces projets font la démonstration d'un éventail de techniques de conservation, par exemple les méthodes de gestion des ranches comme les pâturages clôturés et contrôlés de la rivière Salmon ou

les méthodes d'amélioration des habitats de la sauvagine dans les marais Chilcotin, tout en étant des modèles d'écocivisme qui peuvent être reproduits ailleurs.

Le Plan contribue aux autres plans régionaux de la province, à la Commission on Resources and the Environment (CORE) et aux plans sous-régionaux de gestion des terres et des ressources. Il tient une place importante dans ces consultations communautaires avec d'autres organismes gouvernementaux, des partenaires et la population. Bien que les plans d'utilisation des ressources et des terres issus des consultations soient de bons produits, les processus eux-mêmes pourraient s'avérer des produits secondaires encore plus importants car ils peuvent nous renseigner sur les forces et les faiblesses des nouveaux modèles décisionnels.

Grâce aux bassins de démonstration et aux autres projets où l'on peut voir les groupes locaux travailler ensemble à réaliser un équilibre entre développement socio-économique et santé de l'environnement, le Plan démontre comment concrétiser le développement durable. Les résultats des projets pilotes servent de modèles dont les autres collectivités peuvent s'inspirer. Des tables rondes sur les bassins de démonstration sont en voie d'établissement à plusieurs endroits : certains projets sont bien amorcés, d'autres ne font que débiter. Cette année, au moins deux nouvelles collectivités devraient créer une table ronde communautaire. Dans les deux cas, leurs représentants sont allés voir ce qui se faisait dans les autres tables pour se renseigner sur le processus.

Science

Assertions

À ce jour, EC a acquis certaines connaissances très crédibles pour la compréhension des écosystèmes. Le Ministère possède des connaissances sur les questions atmosphériques, les eaux, et les espèces sauvages (les questions de compétence fédérale). Cependant, il n'a pas beaucoup étudié les interactions entre ces questions ni cherché à comprendre les effets d'une action subie par une partie d'un système donné sur une autre partie. Dans le cadre de l'approche écosystémique, il faut non seulement comprendre les liens entre les enjeux environnementaux, mais aussi établir des liens solides avec des experts en sciences économiques et sociales afin de bien comprendre l'enchaînement des causes et les effets *entre* les secteurs.

Pour assurer le développement durable, les scientifiques doivent ébaucher le tableau de l'écosystème et chercher les «points de pression» ou priorités qui méritent un examen scientifique plus poussé. Il n'y a pas suffisamment d'argent et il n'y en aura jamais assez pour faire des recherches sur tout ce qui pourrait présenter de l'intérêt dans un écosystème.

Intégrer les objectifs en matière de biodiversité dans de nouvelles initiatives vedettes doit être une priorité. La côte ouest offre d'excellentes occasions d'étudier la biodiversité. L'intérêt manifesté à l'échelle internationale pour les oiseaux migrateurs et les poissons, par exemple, a suscité des

occasions d'effectuer des recherches conjointes, de partager des données et d'élaborer des indicateurs.

Expérience

Une équipe composée de 26 membres et formée de scientifiques du fédéral, de la province et des universités tente de mieux faire comprendre l'écosystème du bassin et de quelle façon se répercutent dans le reste de l'écosystème les actions faites dans une partie de celui-ci. Elle est aussi en train d'élaborer des mesures de la santé de l'écosystème qui peuvent servir à déterminer les priorités en matière d'assainissement et à évaluer les progrès accomplis à l'égard du développement durable à la fin de la période de six ans.

On a réussi à établir des liens entre les travaux menés dans le cadre du Plan et ceux des universités et des instituts de recherche en sciences physiques et biologiques. On a également progressé en reliant des secteurs existants des sciences environnementales. Jusqu'ici, on n'a pas aussi bien réussi à faciliter les relations entre les scientifiques chargés des aspects environnementaux, économiques et sociaux, qui sont essentielles à une compréhension plus globale de l'écosystème.

Leadership

Assertions

Nous devons ouvertement tenir compte des systèmes de gestion globale dans nos programmes en raison de l'évolution des écosystèmes. Le développement durable n'émanera pas des bonnes décisions prises à

un moment donné mais du fait que nous aurons développé la capacité de prendre continuellement de bonnes décisions.

Pour assurer le développement durable, il faudra modifier la façon dont tous les Canadiens exercent leurs activités. Le gouvernement fédéral a des responsabilités décisionnelles clés à assumer au chapitre des programmes environnementaux, économiques et sociaux. Par conséquent, en plus de catalyser le changement, le gouvernement doit aussi jouer un rôle actif à cet égard. Une approche écosystémique comme celle adoptée aux fins du Plan fournit au gouvernement l'occasion d'imprimer son leadership par l'exemple.

EC devra probablement travailler avec d'autres ministères fédéraux afin qu'ils modifient leurs façons de faire et contribuent, par leurs prises de décisions, à faire avancer le développement durable au Canada. Voilà un autre secteur où les efforts d'EC pour tenir compte des préoccupations socio-économiques dans les décisions touchant l'environnement peuvent assurer un leadership par l'exemple, en amenant l'administration fédérale elle-même à faire des progrès et à s'orienter vers l'objectif du développement durable.

Le consensus n'est pas *toujours* nécessaire et ne produit pas toujours les meilleures décisions. Nous devons apprendre à mieux évaluer à quel moment il convient d'y avoir recours — et savoir quand les gens le verront simplement comme un moyen d'éviter les décisions.

En tant que partenaire, nous partageons la même scène mais il nous faut aussi recueillir

une part du crédit. Les rôles de catalyseur et de facilitateur du fédéral peuvent être invisibles. Si personne ne voit ni ne comprend la contribution fédérale, sa valeur ne sera pas reconnue.

L'appui à long terme ne se traduit pas nécessairement par des liasses d'argent neuf. Ce qui lui est nécessaire, c'est une vision des buts et des objectifs de société liés au développement durable d'un écosystème. Cette vision est cruciale à la mise en place de l'aide et des partenariats nécessaires à sa concrétisation.

Expérience

Toute la démarche du Plan consiste à assurer le leadership en favorisant une compréhension globale du concept et des principes du développement durable, à appuyer le processus de changement et à accroître la capacité des autres décideurs du système à concrétiser le développement durable. Lorsque ce rôle de catalyseur aura été mené à bien, les autres pouvoirs publics, l'industrie, les collectivités et les particuliers réaliseront l'objectif de développement durable. En fait, le Plan soutient que c'est la seule façon d'atteindre l'objectif pour les Canadiens.

Dans le cadre du Plan, on a cherché à accroître la capacité des partenaires d'utiliser les instruments économiques (dont le premier sera probablement un système d'échange de droits d'émissions atmosphériques) comme

moyen de mettre en oeuvre, de la manière la plus rentable possible, le programme de contrôle de la qualité de l'air du district régional de Vancouver. Le Plan a été le catalyseur immédiat des études qui montrent les valeurs économiques et sociales qui découleront de la mise en oeuvre de cette initiative de protection de l'environnement. Il peut aussi aider les partenaires à se rendre à l'étape suivante, qui consiste à piloter l'utilisation des instruments économiques en suivant la même démarche. L'objectif fédéral de recourir aux instruments économiques plutôt qu'à la réglementation en matière d'environnement serait ainsi atteint, mais ce sont d'autres niveaux d'administration qui s'occuperaient de la mise en oeuvre et de la gestion.

À long terme, il est clair qu'il est beaucoup plus coûteux et difficile d'enrayer la pollution causée par la croissance démographique et industrielle que de la prévenir. Comme l'écosystème du Fraser est relativement propre comparativement à d'autres écosystèmes importants, l'une des principales initiatives du Plan consistera à élaborer une stratégie de développement durable et à mettre en place la capacité nécessaire à sa mise en oeuvre. Le Plan peut donc, à cet égard, grandement contribuer aux efforts déployés par le Canada pour démontrer son leadership au chapitre de la concrétisation du développement durable, à l'échelle nationale et internationale.